



TITRE DU SUJET

« Redevabilité et durabilité des activités en réponse aux problèmes de protection en situation d'urgence : Cas du camp des réfugiés Burundais de Lusenda en RD Congo »

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER EN MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS
OPTION : MANAGEMENT DES CRISES ET ACTIONS HUMANITAIRES
OU

MASTER SPECIALISE EN MANAGEMENT DES CRISES ET ACTION HUMANITAIRE

Présenté et soutenu publiquement le [Date] par

Prénom KOVO ESUL NTENAWAM

Travaux dirigés par : Prénom NOM

Titre (Enseignant, Chercheur, Dr ...)
CENTRE COMMUN DE RECHERCHE ----

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
Prénom NOM
Prénom NOM

Promotion 2015/2016



Mes remerciements

Mes remerciements sont avant tout adresse à mon épouse, Chance **Ishara Sikuzani**, mon soutien quotidien dans mes démarches et initiatives qui ne lésine aucun effort pour m'apporter le réconfort nécessaire.

J'associe à ce remerciement celui dirigé envers mes parents, Benjamin Esul bwar-a-Bwar et Marikani Songidila, qui dans leur vieux âges continuent toujours à croire à moi et à mes efforts tout en m'apportant le soutien et conseils nécessaire pour mon épanouissement.

Certains autres personnes très précieuses également dont **Madame Consolata Buhendwa** mon éternel coach et ma défunte sœur **Gertrude Esul** dont le soutien au-delà du virtuel a été d'un grand secours.

J'en profite enfin pour faire adresser ma profonde gratitude à madame **Sylvie Ouaedrogo** dans son suivi permanent

Table des matières

Remerciements.....	Page 1
Table des matières.....	Page 2
Liste des figures et tableaux.....	Page 5
Liste des acronymes et ABBREVIATIONS	Page 6
I.INTRODUCTION.....	Page.7
I.1.Problématique.....	Page 7
I.2. Questions de recherche	Page7
I.3.Objectifs du Projet.....	Page 7
▪ Objectifs spécifiques	Page 7
I.4.Résultats attendus.....	Page 7
I.5.Choix et intérêts du sujet.....	Page 7
II. Synthèse bibliographique.....	Page 9
III. Méthodologies (Matériel et méthode).....	Page 9
🌈 Méthodes.....	Page 9
▪ Méthode descriptive	Page 9
▪ Méthode analytique.....	Page 9
▪ Méthodes comparatives.....	Page 9
🌈 Technique.....	Page 10
▪ L'Observation non participante.....	Page 10
▪ Interview.....	Page 10
▪ La documentation.....	Page 10
▪ Echantillonnage	Page 10
IV. Résultats/discussion.....	Page 10
IV.1. Présentation du cadre de l'étude ou du stage (à la fois structure d'emploi de l'étudiant) Page 10	
IV.2. Les concepts clefs	Page 13
▪ réfugié	Page 13
▪ Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	Page 14
▪ Le droit des réfugiés	Page 14
▪ Un demandeur d'asile	Page 14
▪ REDEVABILITE.....	Page 15
▪ DURABILITE	Page 17
▪ Camp de réfugiés de Lusenda	Page 19
▪	

IV.3. EVALUATION DES BESOINS.....	Page 21
IV.3.1. Résumé sur le déroulement.....	Page 21
IV.3.2. Méthodologie d'investigation utilisée.....	Page 23
a. Pré-discussion.....	Page 23
b. Pendant l'entrevue.....	Page 23
c. Après l'entrevue.....	Page 24
IV.3.3. Les Résultats de l'enquête	Page 24
V. INTERVENTION PROPOSEE	Page 40
a. Information General (Tableau 11)	Page 40
b. Logique d'intervention (Tableau 12)	Page 49
c. Stratégie d'intervention	Page 59
A. Eu égard à l'objectif spécifique	Page 60
B. Eu égard au résultat	Page 60
Résultat 1 –	
▪ commentaire en rapport avec les bénéficiaires.....	Page 60
▪ commentaire en rapport avec les indicateurs.....	Page 60
▪ Commentaires en rapport avec les activités	Page 60
Résultat 2-	
▪ Commentaires par rapport aux bénéficiaires	Page 68
▪ Commentaires par rapport aux indicateurs	Page 68
▪ Commentaires en rapport avec les activités	Page 70
Résultat 3-	
▪ commentaire en rapport avec les bénéficiaires.....	Page 71
▪ commentaire en rapport avec les indicateurs.....	Page 72
▪ Commentaires en rapport avec les activités	Page 73
Résultat 4-	
▪ commentaire en rapport avec les bénéficiaires.....	Page 74
▪ commentaire en rapport avec les indicateurs.....	Page 74
▪ Commentaires en rapport avec les activités	Page 75
d. Comment est-ce que l'Action contribue-t-elle à renforcer la résilience, la durabilité ou à réduire le risque futur?.....	Page 76
e. Les ressources humaines et les capacités de gestion.....	Page 76
f. Les contraintes sécuritaires spécifiques	Page 77
g. La coordination des opérations avec d'autres acteurs humanitaire.....	Page 78
V. Conclusion.....	Page 78
RECOMMANDATIONS.....	Page 80
Bibliographie	Page 81
Annexe	Page 84

Liste des figures et tableaux

- Flow sheet1 : figure qui soutend la durabilité et le developpement durable
- Tableau 1 : Synthèse de la discussion de groupe organisée dans le camp de réfugiés de Lusenda, du 11 au 18 juillet 2016, Page 26

Résultat de l'enquête sur l'évaluation des risques à Lusenda, 9 tableaux, dont :

- Tableau 2. Résultat Groupe 1 : Filles de 10 à 13 ans, Page 32
- Tableau 3. Résultat Groupe 2 : Garçons de 10 à 13 ans, Page 33
- Tableau 4. Résultat Groupe 3 : Filles de 14 à 17 ans, Page 34
- Tableau 5. Groupe 4 : Garçons de 14 à 17 ans, Page 35
- Tableau6.Groupe 5 : Femmes de 18 à 39 ans, Page36
- Tableau 7.Groupe 6 : Hommes de 18 à 39 ans, Page 36
- Tableau 8.Groupe 7 : Femmes de plus de 40 ans, Page 37
- Tableau 9.Groupe 8 : Hommes 40 ans et plus, Page 37
- Tableau Synthèse (Tableau 9) , Page37

Information General (Tableau 10) , Page 37

Logique d'intervention (Tableau 11) , Page40

Liste des acronymes et ABBREVIATIONS

ACPE Assistant Communautaire de Protection de l'Enfant
 APC Action pour la Paix et la Concorde
 AVSI : ASSOCIATION VOLONTAIRES SERVICE INTERNATIONAL – ONGI
 CBA Community-Based Approach
 CBCPM Community-Based Child Protection Mechanism
 CDFC Centre de Développement Familial et Communautaire
 CHI Child Help line International
 CBCPMs Community-Based Child Protection Mechanisms
 CPMS Child Protection Minimum Standards
 CPC/CPE Comité de Protection de l'Enfant
 CRSA Child Rights Situation Analysis
 CRC Convention on the Rights of the Child
 DDR Disarmament, demobilisation and reintegration programmes
 DEF Département de l'Enfant et de la Famille
 DIVAS Division des Affaires Sociales
 DIVIGENRE Division du Genre femme Famille et Enfants
 ECD Early Childhood Development
 FARDC Forces Armées de la République Démocratique du Congo
 FAT Famille d'Accueil Transitoire
 FDLR Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
 FGDs Focus Group Discussions
 FNL : Forces Nationale pour la Libération. Groupe armé Burundais, mais actif en RDC à l'Est
 .Territoire de FIZI et Uvira
 FVS-AMADE Famille pour Vaincre le SIDA – Amis des Enfants
 GBV Gender Based Violence
 IASC Inter Agency Standing Committee
 IDP Internally Displaced Person
 INGO International Non-Governmental Organization
 KI Key Informant
 KII Key Informant Interview
 Mai Mai Yakutumba : Groupe armé actif à l'Est de la RDC particulièrement dans le territoire de FIZI
 au Sud Kivu
 MONUSCO Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
 NGO Non-Governmental Organization
 NFI : No Food Items
 OVC Orphans and Vulnerable Children
 PSPE Police spéciale pour la protection de l'enfance
 RECOPE Réseaux communautaires pour la protection de l'enfance
 SMC School Management Committee
 STC Save the Children
 STI Sexually transmitted infection
 SUNGU SUNGU : Dans le camp des réfugiées, Les Sungu Sungu sont des structures en charge
 d'assurer la protection civile dans le camp. Ils sont la prolongation de la police
 SV Sexual Violence

I. INTRODUCTION

I.1. Problématique

Le camp de réfugiés Burundais de Lusenda compte actuellement **21 191 personnes** avec une moyenne mensuelle d'arrivée de 700 personnes par mois .Le camp est un milieu fermé, mais les populations du camp circulent librement dans le village et ont droit de circuler dans tout le territoire¹ : moyennant une note d'autorisation.

Dans le camp et au sein du territoire où est placé le camp, les réfugiés sont victimes de beaucoup de problème de droit, de protection, d'éducation et de protection de l'enfant.

Plusieurs organisations travaillent dans le camp et dans le territoire pour accompagner les personnes réfugiées dans la protection civile, la protection et droit de l'enfant, dans la promotion du droit et du genre et arrivent à atténuer et apporter des solutions à ces différents problèmes de droit et de protections.

Sachant que, L'organisation de la protection civile pour le sauvetage et le secours aux personnes, d'où découle la gestion des crises, est l'objet d'enjeux politiques importants et de convoitises : un jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs subtil s'insinue entre différents acteurs. Ce jeu semble pourtant contreproductif, illogique, trop coûteux et s'exerce bien au-dessus des acteurs de protection civile. Ce d'autant que le nombre de crise est en augmentation constante, tout comme leur gravité ou leur étendue, la crise à, en outre, une nette tendance à s'installer dans la durée.

Ces caractéristiques se retrouvent de manière constante, au-delà de l'organisation choisie par un pays, car les activités de protection civile et de gestion de crise s'entrelacent toujours.

Au niveau juridique, la protection des populations est assurée en temps de conflit ou de guerre par les principes issus des conventions de Genève. Il est surprenant qu'aucune convention ne permette aujourd'hui d'assurer la protection des populations en temps de paix, même si cette protection est essentiellement du ressort des Etats. Or de nombreux conflits découlent de l'absence de définition de la protection des populations en temps de paix.(*Maestracci Bruno, 'La protection civile, acteur majeur de la gestion des crises ? Pour un droit universel de la protection des populations en temps de paix', édition HAL, archives ouvertes, Thèse Université Pascal Paoli, 2011, Page 5,*)

¹ Territoire: C'est la sous division administrative de La RDC après les districts et est formé des villages et groupement. Ici, nous parleront particulièrement du territoire de FIZI et d'Uvira

Mais, face à la crise mondiale et à la réduction des financements pour une orientation et priorisation vers les crises plus graves et atroces telles les crises libyennes ou Syriennes. De moins en moins des bailleurs sont enclin à apporter de solutions à des crises durables telles celles de la RDC ou à appuyer des situations confuses de conflits telles celle des réfugiés Burundais.

I.2. Questions de recherche

- Comment les communautés des réfugiés devront –elles être accompagnées pour assurer avec leur propre moyen leurs protections ?
- Quelles sont les ressources qu’elles devront mobiliser pour qu’ils soient eux même en mesure de mener des actions de protection de l’enfance, d’éducation et de protection civile de leurs communautés ?
- Quelles sont les stratégies qu’elles auront à mettre en place pour assurer la durabilité de ces actions compte tenue de marge d’action limitée des populations réfugiées

I.3. Objectifs du Projet

▪ Objectif Global du Projet

Contribuer à l’autonomisation et à la responsabilisation des personnes réfugiées de Lusenda

▪ Objectifs spécifiques

1. Amener la communauté réfugiées de Lusenda à développer des atouts pour mener eux-mêmes des actions de leur propre protection civile, de protection de l’enfant et d’éducation ;
2. Amener les réfugiées à développer des ressources propres pour leur assurer une autonomie d’action et une durabilité dans la réponse aux problèmes de protection et d’éducation qui les concernent ;
3. Réduire les vulnérabilités et risque des personnes réfugiées face à ces multiples problèmes de protection de l’enfant et de protection civile dans leur communauté

I.4. Résultats attendus

1. Les communautés des réfugiés développent des ressources propre pour assurer leur protection et les besoins en éducation ;
2. Les communautés réfugiées ont des compétences nécessaires pour se protéger et pour accompagner les différentes victimes ;

3. Les communautés réfugiées sont moins à risque de problème de protection civile et d'abus

I.5. Choix et intérêts du sujet

- A. Les communautés des réfugiés développent des ressources propre pour assurer leur protection et les besoins en éducation ;
- B. Les communautés réfugiées ont des compétences nécessaires pour se protéger et pour accompagner les différentes victimes ;
- C. Les communautés réfugiées sont moins à risque de problème de protection civile et d'abus

II. Synthèse bibliographique

En dehors d'autres ouvrages consultes tel « Maestracci Bruno, "La protection civile, acteur majeur de la gestion des crises ? Pour un droit universel de la protection des populations en temps de paix", édition HAL, archives ouvertes, Thèse Université Pascal Paoli, 2011 », certains Web site ont été consulté pour orienter cette étude

III. Méthodologies (Matériel et méthode)

Méthodes

La méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit², le démontre et les vérifie. Ainsi, les méthodes suivantes ont été préconisées pour cette étude :

▪ Méthode descriptive

Cette méthode nous permet de monter au public les différents constats ou l'état de lieu sur la situation des réfugiés burundais dans le camps de Lusenda, l'historique de leur arrivée, les projets qui les ont appuyé ,la localisation, la dynamique du camp de Lusenda etc ;

▪ Méthode analytique

Cette méthode consiste à mener des démarches pour apprécier et évaluer les faits. Nous permet de faire l'analyse des faits et de proposer les solutions palliatives d'amélioration ou de correction

▪ Méthodes comparatives

²Ronger Pinto et Grawitz, Larousse, 1976 p.333

Nous aurons dans cette méthode à ébaucher sur les réalités actuelles de gestion des problèmes de protection de l'enfant, de protection civile, d'éducation du camp des réfugiés Burundais de Lusenda et sur les réalités de gestion qui se font ailleurs dans d'autres camp et d'autres situation de déplacement ou de refuge et projeter comment les expériences d'ailleurs peuvent être bénéfiques à la population du Réfugiés ***du camp de Lusenda au Sud Kivu RD Congo***

Technique

Les principales techniques utilisées sont

- **L'Observation non participante**

Nous aurons à observer plusieurs réalités et mettre en évidence la gestion participative du camp et les différents défis dans le cadre des activités d'éducation, de protection civile et de protection de l'enfant

- **Interview**

Nous allons collecter les impressions des différents habitants et réfugiés, leur perception du problème et Comment ils envisagent la correction et comment ils envisagent une situation idéale le cadre des activités d'éducation, de protection civile et de protection de l'enfant

- **La documentation**

Ici, plusieurs publications seront parcourues pour obtenir des informations nécessaires à corrélér avec le sujet .La documentation nous servira également à apprécier les avancées des autres pays dans le domaine et de voir nos limites .Principales documentation utilisés sont les mémoires³, les notes des cours, les publications et œuvres scientifiques des grands chercheurs, les rapports des différentes ONGI...

- **Echantillonnage**

Les questionnaires d'enquêtes nous permettront de mener des investigations afin de développer des stratégies adéquates faces aux lacunes constatées

IV. Résultats/discussion

IV.1. Présentation du cadre de l'étude ou du stage *(à la fois structure d'emploi de l'étudiant)*

³ TFC:travaux de fin de cycle universitaire

War Child Hollande (WCH) a débuté dans l'Est de la RDC en 2003, est actif dans la zone d'intervention de Kalehe depuis 2013, et est actuellement actif dans les territoires de Kabare, Fizi, Kalehe et Walungu du Sud-Kivu avec les bureaux sur terrain à Bunyakiri, à Baraka et à Walungu et un siège à Bukavu. WCH a une approche intégrée de l'éducation, de la protection de l'enfant, du soutien psychosocial et de réinsertion communautaire avec une expérience spécifique dans l'utilisation des moyens créatifs et sportifs à des fins psychosociaux et des approches intégrées, centrées sur l'enfant qui a comme cible les enfants, les jeunes et leurs tuteurs. La communauté plus large, ainsi que les décideurs locaux et provinciaux, contribuent grandement en permettant aux enfants de devenir des adultes équilibrés capables de participer d'une façon significative dans leur famille, leur communauté et dans leur société. War Child met l'accent sur le droit à la participation significative des enfants et il est au premier plan dans l'appui des plates-formes telles que le parlement d'enfants, qui encourage les enfants à participer à leur propre protection. War Child est également au premier plan à donner accès à une éducation de qualité et pertinente aux enfants qui ont abandonné l'école à cause du conflit et du déplacement et soutenir les écoles formelles à assurer la qualité et la pertinence de l'éducation.



Photo N° 2 Camp des réfugiés Burundais de Lusenda, centre Jeune avec des activités informatique, financement ECHO et mis en œuvre par WCH

War Child a également conçu une méthodologie d'enseignement des compétences psychosociales et de la vie, «les DEALS» adaptés aux différentes catégories d'enfants, selon l'âge, le sexe et les besoins spécifiques, ce qui a entraîné une augmentation de la confiance en soi et la capacité de faire face à des situations difficiles. Depuis Juin 2011, War Child a mis en place cinq projets d'éducation et de protection financés par ECHO dans les territoires de Walungu, Kalehe et Fizi, et utilise les leçons apprises et les informations amassées à travers le suivi des incidents de la protection de l'enfant, les lacunes et les tendances pour informer l'action proposée. War Child répond également

aux besoins immédiats et urgents des enfants affectés par le conflit, en organisant l'éducation dans les situations d'urgence, le soutien psychosocial et le renforcement des capacités des structures de protection de l'enfant au sein de la communauté, comme ce fut le cas immédiatement après l'afflux des réfugiés burundais en RDC. War Child collabore activement avec d'autres organisations humanitaires, et un participant actif dans le cluster de la protection et de l'éducation d'OCHA en même temps Co-facilitateur du sous-groupe de protection de l'enfant. War Child travaille en étroite collaboration avec les agences gouvernementales de la RDC au niveau provincial et territorial, à savoir la Division des affaires sociales, Division du Genre, Famille et Enfant, Inspection de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, EPSP et la Division de la jeunesse (Divijeunesse).

L'intervention proposée est conforme au programme global des droits de l'enfant de War Child, dont les interventions s'efforcent d'améliorer la situation des enfants affectés par le conflit afin qu'ils puissent, en tant que détenteurs de droits, être pleinement en mesure de revendiquer leurs droits inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et que les états, les parents et les autres personnes qui prennent soins des enfants (tuteurs), assument leurs responsabilités envers les enfants. L'intervention est en synergie avec la subvention du Ministère Hollandais des Affaires Etrangères dont l'objectif est de contribuer à la stabilité de la région des Grands Lacs en augmentant la résilience des enfants en République démocratique du Congo (RDC), au Burundi et en Ouganda sur une base communautaire de la protection et de l'éducation de l'enfant, renforcé par le soutien psychosocial et l'autonomisation socio-économique au niveau communautaire et de district. La durée de cette subvention est de trois ans à partir de 2014 à 2016, avec des activités mises en œuvre dans les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu et Fizi en RDC.

L'action proposée est également dans la continuité d'une intervention effectuée par War Child Hollande dans le camp des réfugiés de Lusenda du 22 Juin au 21 Octobre 2015, avec le financement du Fonds humanitaire commun. En collaboration avec le HCR, War Child a pourvu l'éducation dans les situations d'urgence à 572 filles et 534 garçons qui ont reçu les cours de remise à niveau et les cours de swahili pour faciliter leur intégration éventuelle dans les écoles congolaises. En travaillant en partenariat avec la communauté des réfugiés, War Child a également établi un réseau communautaire de protection de l'enfant et soutient les membres du RECOPE pour créer et maintenir des liens avec les structures qui dirigent les écoles tels que les comités des parents et les comités de gestion scolaire, ainsi que les personnes qui offrent les services dans et autour du camp. Les enfants ont également reçu les espaces adaptés aux enfants en déplacement, où ils ont participé aux activités créatives et récréatives et l'accessibilité à l'apprentissage des métiers de la vie en utilisant une méthodologie spécifique de War Child dénommée «les Deals». A la fin de la mise en œuvre de la subvention du CHF, War Child a été en mesure d'obtenir des fonds à partir de ses propres ressources pour continuer à soutenir la provision de l'éducation, l'assistance psychosociale et l'assistance de protection des enfants réfugiés burundais dans le camp des réfugiés de Lusenda jusqu'en Avril 2016.

A Lusenda, l'action sera en synergie avec le HCR et l'Agence nationale congolaise des réfugiés (CNR), dont le mandat est d'assurer une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. WCH coordonnera également avec le NRC qui a reçu des fonds pour réhabiliter 3 installations sanitaires des quatre écoles qui accueillent les réfugiés à Lusenda.



Photo N°3 Camp des réfugiés Burundais de Lusenda, séance activités récréative et de sensibilisation avec WCH

IV.2. Les concepts clefs

▪ réfugié

Un réfugié est une personne qui, en cas de retour dans son pays, craint « avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques ».

En droit international, le terme de « réfugié » est utilisé pour désigner une personne qui, en cas de retour dans son pays, craint « avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques ». Être reconnu comme réfugié passe souvent par le dépôt d'une demande d'asile individuelle auprès d'un État.

Cependant, lorsque le nombre de personnes qui demandent une protection internationale est important et durable, les procédures individuelles de détermination du statut de réfugié peuvent devenir difficiles à mettre en œuvre ou inefficaces. Si la plupart des membres d'un groupe peuvent être considérés comme des réfugiés sur la base d'informations objectives concernant la situation dans leur pays d'origine, les États doivent accorder *prima facie* (à première vue, c'est-à-dire sur la base du principe de présomption) le statut de réfugié aux membres du groupe en question. **Convention de Genève du 28 juillet 1951**

Un réfugié – au sens de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés – est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a

sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son appartenance communautaire, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ; et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de la dite crainte¹.

Les personnes essayant d'obtenir le statut de réfugié sont appelées demandeurs d'asile. Les demandes d'asile faites dans les pays industrialisés se fondent le plus souvent sur des critères et des motifs politiques et religieux.

▪ **Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés**

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR ou HCR dans l'espace francophone) a pour but de défendre les droits et la sécurité des réfugiés et des demandeurs d'asile. Cette organisation onusienne estime que, en 2015, il y avait 16,1 millions réfugiés dans le monde. L'UNHCR estime que, en 2016, 60 millions de personnes dans le monde ont été forcés de quitter leur maison, 60 % de plus que la décennie présente². De son côté, l'UNRWA, une organisation qui seulement aide Palestiniens dans le Proche-Orient estime, il y avait en outre 5,2 millions réfugiés palestiniens³ (car l'UNRWA considère également les descendants de réfugiés comme eux-mêmes réfugiés, à la différence du HCR). Selon l'UNICEF, environ 31 millions d'enfants étaient réfugiés fin 2015, et 17 millions étaient déplacés à l'intérieur de leur pays⁴.

▪ **Le droit des réfugiés**

Le droit des réfugiés est la branche du droit international qui traite les droits et la protection des réfugiés. Selon la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et le « Protocole relatif au statut des réfugiés » de 1967⁵, les pays doivent accorder l'asile aux réfugiés et ne peuvent pas forcer un réfugié à retourner dans son pays d'origine.

Cependant, de nombreux pays ne prennent pas en compte ce traité :

au 1er décembre 2006, 147 pays en sont signataires, dont les membres du G8 et la Chine⁶.

Généralement, les réfugiés sont des personnes fuyant la guerre qui ont connu diverses guerres et révolutions⁷. Le statut de réfugié étant par définition réservé à une personne craignant d'être persécutée en raison de sa « race », de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Toutefois, de nombreuses personnes fuyant des pays instables ou en guerre ne sont pas concernées par ce type de protection. De nombreux États proposent des protections alternatives pour les personnes fuyant des risques de violences indiscriminées (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas visées directement mais pourraient être les victimes collatérales de conflits). Il s'agit par exemple de la protection subsidiaire, dont les modalités de protection et de séjour diffèrent de celles du statut de réfugié⁸.

▪ **Un demandeur d'asile**

Un demandeur d'asile est une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen. Il incombe aux systèmes nationaux d'asile de décider quels demandeurs d'asile peuvent effectivement prétendre à une protection internationale. Ceux

dont on estime qu'ils ne sont pas des réfugiés ou qu'ils n'ont pas besoin d'une autre forme de protection internationale à l'issue de procédures adéquates peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine

L'efficacité du système d'asile est essentielle. Si le système d'asile est à la fois rapide et équitable, les personnes sachant qu'elles ne sont pas des réfugiés sont peu incitées à déposer une demande, ce qui bénéficie ainsi à la fois au pays d'accueil et aux réfugiés auxquels le système est destiné.

Pendant les mouvements massifs de réfugiés (généralement dus à des conflits ou à une violence généralisée, par opposition à une persécution individuelle), la capacité de mener un entretien personnel d'asile avec chaque personne ayant traversé la frontière n'est pas suffisante - et ne le sera jamais. Cela ne s'avère d'ailleurs pas nécessaire dans la mesure où, dans de telles circonstances, la raison de leur fuite est généralement évidente. Par conséquent, ces groupes sont souvent déclarés réfugiés « *prima facie* ».

▪ **Redevabilité**

Le terme français de « redevabilité » est un néologisme bien inconfortable qui cherche sa place parmi les mots phare du discours actuel des acteurs humanitaires. Ce concept semble être d'actualité depuis quelques années dans le monde humanitaire, mais reste un luxe que bon nombre de professionnels humanitaires ne peuvent pas se permettre en raison des pressions et des contraintes qui pèsent sur ce secteur.

Traduction encore maladroite du terme anglophone *accountability*, ce mot demeure pour beaucoup, un terme flou du débat international. Avant d'entamer l'analyse, il est donc nécessaire de mieux comprendre les difficultés de traduction qui entourent le terme anglo-saxon *accountability*, dont l'usage se multiplie au sein des engagements des bailleurs. Car la mise à disposition de la bonne information au bon moment est essentielle pour créer une confiance mutuelle entre partenaires et corriger les déséquilibres de pouvoir dans les relations de coopération.

La notion de redevabilité n'est pas facile à définir. Si le monde anglo-saxon a le bonheur de désigner la réalité à laquelle elle renvoie par le seul terme « *accountability* », la littérature francophone semble avoir moins de ressources pour établir une telle clarté. Le concept de redevabilité est tantôt assimilé à la « responsabilité », tantôt à la « reddition de compte » sans qu'il ne se réduise à l'un ou l'autre, ou même aux deux à la fois.

En parlant de cette notion de redevabilité, l'on se demande : c'est quoi la redevabilité ? Quelle est son importance ou sa raison d'être dans le domaine humanitaire ? Et n'a-t-elle pas un impact sur les interventions humanitaires ?

Des réponses à ces interrogations feront l'objet de nos recherches au cours de ce travail. Ainsi nous verrons en premier lieu, la définition de la thématique (1), ensuite l'historique et les raisons de l'émergence de cette méthode et ces outils (2), nous analyserons aussi les contextes de son utilisation, avec des exemples de terrains (3),

enfin, nous analyserons les avantages et inconvénients de la redevabilité ainsi que ses enjeux à long terme .

La redevabilité envers les populations affectées semble être une expression à la mode que nous entendons souvent aujourd'hui, mais beaucoup d'acteurs impliqués dans la réponse humanitaire en ignorent le sens précis. Néanmoins, la question principale reste la question de leur application dans la réponse humanitaire. La redevabilité est l'un des piliers fondamentaux d'une bonne gestion dans la mesure où il ne saurait y avoir de développement sans un gouvernement caractérisé par la compétence, l'intégrité, l'obligation de rendre des comptes et une large participation aux décisions.

Le mot « redevabilité » a plusieurs acceptions. Traditionnellement, la redevabilité décrit la manière dont ceux qui autorisent des tiers à agir en leur nom vérifient que l'autorité est exercée conformément à ce qui a été convenu. De nos jours, la redevabilité est particulièrement nécessaire pour les organisations qui fournissent une aide humanitaire ou qui agissent au nom des personnes touchées par les catastrophes ou exposées aux désastres, aux conflits, à la pauvreté ou à d'autres crises. Ces organisations exercent un pouvoir significatif dans le cadre de leur mission pour sauver des vies et réduire la souffrance. A l'opposé, les personnes touchées par les catastrophes n'ont aucun contrôle officiel et souvent très peu d'influence sur ces organisations. En conséquence, il leur est très difficile de demander des comptes aux organisations qui agissent en leur nom.

Etre redevable vis-à-vis des personnes touchées par les catastrophes permet aux organisations de développer des programmes de qualité qui répondent aux besoins des populations concernées, ainsi que de réduire les risques d'erreurs, d'abus et de corruption. Les processus de redevabilité gérés efficacement permettent aux organisations d'obtenir de meilleurs résultats. Dans cette optique, la norme HAP aide les organisations à évaluer, améliorer et reconnaître la qualité et la redevabilité de leur travail, et profite aussi bien aux organisations qu'aux personnes touchées par les catastrophes.

En général, La redevabilité désigne le droit de toute personne à demander des comptes sur les actions les concernant ou la prise de décision.

Selon le HAP La redevabilité est le moyen par lequel le pouvoir est exercé de manière responsable.

Plusieurs acteurs ont tenté de donner chacun une définition précise et contextuelle à ce concept. C'est ainsi que nous allons voir différentes définitions de la redevabilité et ceci, selon les contextes ou les circonstances dans lesquels ce mot est employé

Redevabilité : dispositif permettant aux organisations et à leur personnel de remplir et de respecter leurs responsabilités légales et éthiques et d'utiliser leurs pouvoirs de façon responsable dans les interventions humanitaires.

Redevabilité (Edwards et Hulme 1996, cité par Mulgan en 2000) se définit comme « le moyen par lequel des individus ou des organisations rendent compte de leurs actes à une (ou des) autorité(s) reconnues et sont tenues pour responsables de ceux-ci. »

Selon lui, plusieurs notions sous-tendent cette définition :

Ø l'intervention d'une tierce partie : « rendre compte à une autorité extérieure »

Ø un échange et une interaction sociale : « devoir répondre de ses actes devant quelqu'un et accepter des sanctions » ;

Ø une relation d'autorité : « demander à quelqu'un de rendre des comptes, obtenir des réponses et imposer des sanctions ».

Redevabilité (au sens le plus largement répandu) : relation entre un détenteur de droits ou une revendication légitime (un bien public, par exemple) et les personnes ou organismes (porteurs de responsabilités) censés matérialiser ou respecter ce droit en effectuant ou en n'effectuant plus certains actes. En langage fondé sur les droits, la redevabilité correspond à la réactivité des « porteurs de responsabilité » et à la capacité des « détenteurs de droits » à faire entendre leur voix, c.-à-d. à exprimer leurs besoins et à revendiquer leurs droits. Voix : force de l'élan communiqué par les détenteurs de droits aux décideurs ou porteurs de responsabilités. Réactivité : façon dont un acteur humanitaire perçoit les besoins et réagit aux revendications d'un groupe donné, tel que les pauvres, les personnes touchées par les crises.

Redevabilité verticale : relation directe entre les citoyens et leurs mandataires publics, essentiellement au travers des élections mais également au travers de formes plus directes de participation et d'engagement citoyen.

Redevabilité horizontale : mécanismes au travers desquels diverses institutions publiques se demandent des comptes les unes aux autres au nom de la population. La redevabilité horizontale implique surtout que l'exécutif doit rendre des comptes au législatif et au judiciaire ainsi qu'à certains organismes spéciaux de contrôle, par exemple : commissions des droits de l'homme ; médiateurs /protecteurs du citoyen ; auditeurs-général ; commissions électorales indépendantes ; autorités fiscales indépendantes ; offices de lutte contre la corruption.

Redevabilité vers le haut : redevabilité des niveaux de pouvoir inférieurs envers les niveaux supérieurs ; une administration locale, par exemple, doit rendre des comptes à son ministère de tutelle.

Redevabilité vers le bas : redevabilité des niveaux de pouvoir supérieurs envers les niveaux inférieurs : il incombe à un ministère de tutelle de soutenir les services d'appoint, par exemple.

Redevabilité extérieure : redevabilité des acteurs humanitaires du pays envers les bailleurs extérieurs et les partenaires de développement, parfois en tension ou au détriment des redevabilités intérieures de ces derniers.

Redevabilité intérieure : ensemble des relations de redevabilité intérieure (voyez redevabilité verticale, horizontale, vers le haut, vers le bas et sociale).

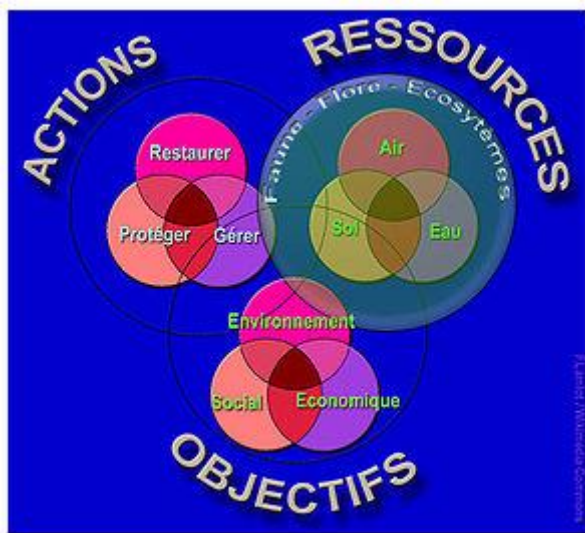
D'autres ouvrages présentent cette redevabilité comme « un processus proactif par lequel des fonctionnaires divulguent et justifient leurs plans d'action, leur comportement et leurs résultats et sont évalués en conséquence ». Il explore ensuite les différents modes selon lesquels la société peut participer au renforcement de cette redevabilité du secteur humanitaire. Suivant cette définition, la redevabilité sociale est fondée sur l'engagement citoyen, par lequel des citoyens ordinaires ou des organisations de la société civile participent directement ou indirectement à cette exigence de redevabilité.

Fort de ce qui précède, nous pouvons affirmer que le terme redevabilité est employé dans beaucoup de domaines. Mais pour notre travail, nous nous focaliserons sur la définition de ce concept dans le secteur humanitaire.

Donc « la Redevabilité est un moyen par lequel le pouvoir est exercé de façon responsable. La redevabilité humanitaire nécessite d'impliquer et de rendre des comptes aux différentes parties prenantes et en particulier aux personnes concernées par l'exercice de ce pouvoir. »

▪ Durabilité

Le terme **durabilité** (ou **soutenabilité**) est un néologisme utilisé depuis les [années 1990](#) pour désigner la configuration de la [société](#) humaine qui lui permette d'assurer sa pérennité. Cette organisation humaine repose sur le maintien d'un [environnement](#) vivable, sur le [développement économique et social](#) à l'échelle planétaire, et, selon les points de vue, sur une [organisation sociale](#) équitable. La période de transition vers la durabilité peut se faire par le [développement durable](#)



Une manière, parmi d'autres de représenter les concepts du développement durable : Gérer, restaurer, protéger des ressources plus ou moins renouvelables...

La **durabilité** est, parlant d'une chose, la qualité de ce qui dure longtemps¹. En [droit](#), c'est la période d'utilisation d'un [bien](#)^[citation nécessaire]. Dans le domaine de la [sûreté de fonctionnement](#), c'est l'aptitude d'un bien à accomplir une fonction jusqu'à ce qu'un état limite soit atteint², ce qu'on appelle couramment la solidité d'un objet ou d'un équipement, par opposition à l'[obsolescence](#).

Les termes de durabilité, appliqué à l'environnement naturel, et celui de [développement durable](#), avec le sens de pérennité des ressources, se sont imposés dans les [années 1990](#).

En [1987](#), le [Rapport Brundtland](#) définissait le [développement durable](#) comme l'objectif de développement compatible avec les [besoins](#) des générations futures. Il doit inclure trois piliers : [économique](#), [environnemental](#), et d'équité sociale.

Un autre terme est également employé dans ce sens : le néologisme « **soutenabilité** », construit sur un mot anglais (*sustainability*). On parle quelquefois de « développement soutenable ».

La première apparition du concept de soutenabilité date de 1346, dans l'[Ordonnance de Brunoy](#), édictée par [Philippe VI de Valois](#)^{3,4} pour préserver les ressources forestières. Le terme *nachhaltig*, que l'on traduit actuellement en français par durable, a été utilisé dans ce contexte pour la première fois en langue allemande en 1713 par [Hans Carl von Carlowitz](#) dans son livre *Sylvicultura oeconomica, oder haußwirthliche Nachricht und Naturmäßige Anweisung zur wilden Baum-Zucht*, premier traité allemand complet sur l'économie forestière.

[Durabilité faible/forte](#)

Devant la difficulté d'intégrer la contrainte environnementale dans le fonctionnement global de l'économie, on a vu apparaître deux [paradigmes écologiques](#)⁶ :

- **La durabilité faible**

Dans cette hypothèse, compatible avec les économistes néoclassiques, et défendue par Hartwick ([1977](#)), il y a substitution entre capital artificiel (richesse créée) et capital naturel ([ressource naturelle](#)). On parle aussi de *substituabilité*.

Cette conception de la durabilité est celle qui prévaut dans beaucoup d'organisations internationales (Nations unies, Banque mondiale, WBCSD), mais aussi, selon des chercheurs tels que S. Baker, J. Barry, et C. Rootes, dans l'Union européenne⁷.

L'indicateur proposé par la [Commission Stiglitz](#), l'épargne nette ajustée, rend interchangeables les trois formes de capital : « économique » (issu de la production), « humain » (abordé via les seules dépenses d'éducation), « naturel » (limitant les dommages écologiques aux seuls aspects climatiques)⁸. Cet indicateur se place donc dans un modèle de durabilité faible.

- **La durabilité forte**

Cette hypothèse est défendue par [Herman Daly](#) ([1990](#)). Selon lui, seuls les flux matériels de l'économie qui remplissent les trois conditions suivantes peuvent être considérés comme durables sur le plan matériel et énergétique⁹ :

- le rythme de consommation des ressources renouvelables ne doit pas excéder le rythme de régénération de ces mêmes ressources ;
- le rythme de consommation des ressources non renouvelables ne doit pas excéder le rythme auquel des substituts renouvelables et durables peuvent être développés ;
- le rythme d'émission de pollution ne doit pas excéder la capacité de l'environnement à absorber et assimiler cette pollution.

Dans cette hypothèse, le stock de [capital naturel](#) ne doit pas baisser. Daly soutient que [capital naturel](#) et capital artificiel sont complémentaires et non substituables.

▪ Camp de réfugiés de Lusenda

La situation des réfugiés de Lusenda est née en mars 2015 de la décision du président burundais Pierre Nkuruzinza de solliciter un troisième mandat qui, de l'avis de l'opposition, contrevenait à la déclaration d'Arusha qui l'avait porté au pouvoir. Le déplacement initial de la population résulte de la manifestation violente de partisans de l'opposition et de l'intimidation des Imbonerakure, l'aile jeunesse armée et de plus en plus violente du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Les représailles et la répression violente contre l'opposition et ses partisans présumés, à la suite de l'échec de la tentative de coup d'État du 13 mai 2015, ont exacerbé l'insécurité. Après les élections législatives contestées, remportées par le président et le parti au pouvoir, une vague de représailles et de violences opposées a été signalée dans le pays, provoquant ainsi de nouveaux déplacements.

Depuis début avril 2015, un afflux régulier de Burundais se produit d'abord en République du Rwanda (Rwanda), puis de plus en plus en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), en République démocratique du Congo (RDC) et moindre mesure, en Ouganda. La situation au Burundi demeurant tendue, instable et largement imprévisible, il est prévu que davantage de Burundais fuiront le pays en nombre encore plus important. En mai 2015, le nombre de cas de réfugiés burundais en RDC s'élevait à 9 183. Cela a augmenté à 13,594. Au 22 novembre 2015, le nombre de réfugiés burundais en RDC s'élevait à 18 774. Le HCR prévoit un chiffre provisoire de 45 000 réfugiés pour 2016.

Le HCR et le gouvernement congolais ont adopté une politique délibérée d'encouragement des réfugiés à s'installer dans le camp de réfugiés de Lusenda. Au 22 novembre 2015, le camp de réfugiés de Lusenda avait une population biométriquement enregistrée de 10 759 personnes, dont 6 022 avaient moins de 18 ans et étaient

Au début peu d'organisation travaillent en faveur des réfugiés Burundais, l'une d'elle est War Child Holland qui a été l'un des premiers acteurs internationaux à intervenir dans l'urgence provoquée par la crise politique au Burundi. En utilisant ses propres fonds et ceux du Fonds humanitaire commun, CHF, l'organisation a répondu aux besoins des enfants touchés par le conflit au Burundi par le biais de la protection, de l'éducation et d'un soutien psychosocial. Bien que les activités aient été destinées à 3 mois, en cas d'urgence, la crise persistante dans le pays d'origine a rendu impossible le retour. L'organisation a organisé des activités de protection dans 5 espaces mobiles adaptés aux enfants, d'éducation dans 5 écoles primaires et un soutien psychosocial.

Alors que la planification initiale était de trois mois, la persistance de la situation des réfugiés exigeait la poursuite de la réponse au-delà de la période d'urgence. L'insécurité qui prévaut au Burundi est telle que les réfugiés ne rentreront pas au Burundi en 2016.

Le camp se trouve à 250 km au sud de Bukavu dans le Territoire de Fizi, dans la province du Sud-Kivu.

Situé en zone frontière avec le Burundi (à environ 70 kilomètres du Burundi par la route et à 35 kilomètres à travers le lac Tanganyika), les réfugiés s'inquiètent de la présence possible d'« hommes des services de sécurité burundais »

Au 1er septembre 2016 et selon l'UNHCR, la population du camp s'élève à 21 191 personnes et se répartit ainsi :

sexe féminin

- 0-4 ans : 2 725
- 5-11 ans : 2 522
- 12-17 ans : 988
- 18-59 ans : 4 344
- > 60 ans : 164

Total

10 743

sexe masculin

- 0-4 ans : 2 800
- 5-11 ans : 2 588
- 12-17 ans : 1 019
- 18-59 ans : 3 915
- > 60 ans : 126

Total



Images IV, camp des réfugiées de Lusenda

IV.3. EVALUATION DES BESOINS

IV.3.1. Résumé sur le déroulement

Une enquête a été organisée à travers un focus groupe discussion au niveau du camp des réfugiés de Lusenda au mois de Juillet 2016 sur pour identifier les besoins de protection sociale des enfants réfugiés Burundais ainsi que des leurs parents. Les résultats ont montré que les réfugiés ne jouissaient pas de la qualité de vie et de protection adéquate autant qu'ils devraient avoir dans leur pays d'origine.

L'objectif de cette enquête est de comprendre les problèmes de protection des enfants réfugiés burundais et dégager des idées pour formuler une réponse basée sur la communauté qui assure la durabilité et la redevabilité des interventions en faveur des réfugiés.

Le processus a fourni une opportunité d'apprendre et de considérer les réalités culturelles de la population de réfugiés et de négocier de nouvelles valeurs et approches pour leur satisfaction. C'est également l'occasion d'insister sur l'utilisation optimale des ressources, des talents, de l'expérience et des connaissances techniques locales disponibles localement pour compléter et soutenir l'intervention humanitaire.

Au Burundi, les refugiaient disposaient des moyens de subsistance et d'une structure communautaire étroitement unie qui assurait la protection sociale à leurs enfants, y compris les plus vulnérables. La structure du gouvernement prévoyait un mécanisme juridique pour répondre aux problèmes juridiques liés à la protection des enfants. Leurs enfants bénéficiaient des formations formelles et informelles couvrant de manière différenciée le cycle primaire, secondaire, supérieur ou techniques. Les adolescents étaient engagés dans diverses activités sportives et culturelles de loisir et de compétition. Les parents et les autres prestataires de soins coutumiers répondaient aux besoins fondamentaux et de survie des adolescentes.

Pour les réfugiés Burundais cette vie dans le camp des réfugiés amène des tensions et stress dans leur quotidien compromettant ainsi leur capacité et leurs aptitudes à offrir une protection sociale aux enfants. Le manque d'activités de subsistance a réduit la capacité des réfugiés à fournir à leur progéniture les besoins de base en nourriture, logement et vêtements. L'accès limité à l'éducation a rendu la plupart des adolescents inactifs, ce qui les rend vulnérables aux actes de délinquance juvéniles. La faiblesse de la structure juridique n'a pas permis de mieux faire respecter les droits des enfants dans le camp de réfugiés. Les enfants ayant des besoins spécifiques manquent de réponses officielles aux problèmes auxquels ils sont confrontés, ainsi que de solutions durables. Cela les expose à la négligence et aux abus des soignants spontanés. Les adolescents participent peu à l'éducation formelle et informelle, aux loisirs structurés et aux activités entre pairs. Cela

les a laissés oisifs et exposés à la drogue, à la promiscuité et à la violence chez les délinquants juvéniles. La réponse humanitaire a négligé les besoins particuliers des adolescentes. Cela a créé une situation où ils se livrent à des relations sexuelles commerciales, à Mboko, pour gagner de l'argent afin de répondre à leurs besoins particuliers. Ils assistent à une participation réduite au processus d'éducation formelle et à la participation communautaire.

Les réfugiés sollicitent donc une augmentation de l'aide humanitaire afin de pouvoir mener une vie digne et aussi des activités et initiatives pouvant les rendre autonomes.

D'où, Les parents demandent des emplois et d'autres moyens de subsistance afin de répondre aux besoins essentiels de leurs enfants, tels que la nourriture, le logement et les vêtements. Les enfants ont signalé des abus physiques et psychologiques de la part des membres de la communauté, des enseignants, des membres de la communauté d'accueil ainsi que de la police. Les enfants ayant des besoins spéciaux ont été négligés dans les familles où ils ont été adoptés spontanément, où la plupart subissent diverses formes de maltraitance. Il est, ainsi donc, nécessaire d'impliquer les adolescents dans des activités de loisirs structurées positives, une formation professionnelle et des activités entre pairs, car l'oisiveté engendre parmi eux des actes de délinquance juvénile. Les besoins spéciaux des adolescentes nécessitent une réponse urgente.

IV.3.2. Méthodologie d'investigation utilisée

Le processus était divisé en 3 parties :

- pré-discussion
- Pendant la discussion
- Discussion

a. Pré-discussion

Les membres de la communauté ont été mobilisés et ont reçu du temps en fonction de leur âge, de leur groupe, de leur sexe et de leur vulnérabilité. Ils étaient:

- Le RECOPE
- le club des enfants
- les adolescents
- Enfin les adolescentes

Chaque groupe était composé de 10 à 12 personnes, mais parfois de 15 personnes. Les enquêteurs ont établi des contacts avec des personnes ayant des besoins spécifiques, qui devaient également être interrogés avant les discussions et les entretiens. {Les détails des groupes de discussion sont les suivants: RECOPE 15 (9 femmes et 6 hommes), club pour enfants 19 (11 hommes et 8 filles), adolescents 16 (8 filles et 8 garçons), filles 13} et 6 autres individus à savoir dont les ménages dirigés par des fillettes 2, 1 aveugle, 2 enfants non accompagnés, et 1 orphelin. Les questions étaient standard. Comment vivaient-ils au

Burundi? Comment sont-ils dans le camp? Quels sont les défis auxquels ils font face et quelles sont les interventions proposées à l'avenir? Nous leur avons posé des questions sur leurs situations de fond.

Autres actions incluses

- Établissement de la chronologie de chaque session. (1 h30)
- Génération des questions de l'entrevue.
- Sélection du facilitateur
- Choix d'un emplacement approprié
-

b. Pendant l'entrevue

Les enquêteurs ont disposés en cercles des participants afin de promouvoir la participation. Les animateurs ont pris des notes et ont demandé des éclaircissements pour éclaircir des domaines obscurs.

- Le ton des séances a été défini pour permettre une discussion confortable grâce à une introduction.
- Les discussions ont été enregistrées dans un bloc-notes.
- La probité pour plus de clarté a été exercée.
- Les membres du groupe plus silencieux ont également été choisis lors des discussions.
- Les discussions ont été maintenues sur la bonne voie.

c. Après l'entrevue

L'entretien postérieur a consisté à résumer les informations recueillies auprès des participants.

- Analyse des données secondaire sur le Refugies en RDC et dans le monde
- Analyse de la durabilité des interventions en faveur des réfugiés

IV.3.3. Les Résultats de l'enquête

La discussion de groupe organisée dans le camp en juillet 2016 a révélé que la population réfugiée, la police et les enseignants étaient peu sensibilisés à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et sur les droits des réfugiés. Sur un échantillon de 90 personnes 63 personnes l'ayant déclaré soit 70%. Les enfants ayant pris part à la discussion ont déclaré avoir été victimes de violences physiques et psychologiques à la maison, dans des camps ou à l'école soit 77 sur un échantillon de 90 enfants ou 86 %. Les filles ont cité des incidents de violence sexuelle qui ne sont jamais résolus de manière

satisfaisante (90 % d'entre elles soit 81 filles sur un échantillon de 90). Les enfants ont déploré le manque de nourriture de base, d'abris et de vêtements, y compris la literie, pour satisfaire leurs besoins essentiels (78 % d'entre-eux soit 70 enfants sur un échantillon de 90). Le manque de moyens de subsistance a contraint certains parents à faire en sorte que leurs enfants fournissent de la main-d'œuvre bon marché à la communauté d'accueil. Les bébés nouveau-nés n'ont pas de kits nouveau-nés dans le camp. L'utilisation d'un langage discriminatoire à l'école a été citée, par les enfants, parmi les tortures psychologiques qu'ils subissent. Bien qu'il existe des espaces adaptés aux enfants, les possibilités de jeu dans le camp ne sont pas structurées de manière à promouvoir une compétition positive ainsi que la promotion et le développement des talents. Ils ont déploré d'être obligés d'assumer et d'accomplir des tâches et des responsabilités liées aux adultes. Les réseaux de protection de l'enfant, RECOPE, ont déploré le manque de moyens de subsistance pour les aider, ainsi que les réfugiés adultes, à répondre aux besoins essentiels des enfants réfugiés. Les types de refuges accordés exposent les enfants à une liaison sexuelle entre leurs parents. La situation est pire avec les mères célibataires obligées de se livrer à des activités sexuelles commerciales pour subvenir aux besoins de leur ménage. L'exil a violé le devoir de vigilance de la communauté, chaque membre de la communauté cherchant à s'adapter à la vie des réfugiés. Les enfants de la famille élargie, notamment les orphelins, les mineurs non accompagnés et séparés ainsi que les ménages dirigés par des enfants, reçoivent donc peu d'aide.

Les organisations humanitaires travaillant dans le camp ont mis en évidence le peu de financement des activités surtout celle de protection et celles visant la prise en charge des réfugiés de manière durables.

Le camp manque de statistiques agrégées et de réponses spécialisées concernant les enfants présentant divers handicaps, les orphelins et les ménages dirigés par des enfants. Aucune tentative n'a été faite pour trouver une solution durable aux enfants orphelins, séparés et accompagnés. Certains de ces enfants se retrouvent dans des familles où ils sont soumis à des travaux domestiques et se voient refuser la possibilité d'aller à l'école et de jouer. Ils manquent de vêtements et d'autres articles non alimentaires. Les membres des ménages dirigés par des fillettes ont signalé des actes de violence sexuelle et physique dirigés contre eux. Ils manquent de besoins de base et de soutien à l'éducation. Il y a 430 mineurs non accompagnés et séparés. Il n'y a plus de statistiques, ce qui aggrave leur vulnérabilité

Protection et développement des adolescents

L'enquête a démontré que Les activités du programme pour adolescents ciblent un groupe d'âge compris entre 13 et 18 ans dans le camp, qui est estimé à 997 réfugiés. Il n'y a pas d'activité de formation professionnelle dans le camp. Bien que les adolescents souhaitent participer à diverses activités sportives et récréatives structurées, ils ne sont actuellement limités qu'à des jeux non structurés et compétitifs dans des espaces adaptés

aux enfants. Dans le camp, l'accès aux institutions d'éducation post-formelle formelle est limité pour transmettre des compétences, des informations et des connaissances, ainsi que pour préparer l'adolescent à une vie et à des responsabilités professionnelles et adultes.

Tableau 1 : Synthèse de la discussion de groupe organisée dans le camp de réfugiés de Lusenda Date: du 11 au 18 juillet 2016

Groupe	Situation de Protection avant le déplacement	Situation de protection actuelle / camp / défis	Activités et réponses souhaitées	Activités proposées
RECOPE		Pas de revenu pour satisfaire les besoins de base. Dépendance aux secours / assistance humanitaire. Dans un abri adéquat, les enfants et les autres membres de la famille sont ainsi exposés à la sexualité. Les parents isolés, en particulier les femmes, sont obligés de se prostituer pour satisfaire leurs besoins essentiels. Ils amènent des hommes à la maison pendant	Activités génératrices de revenus. Emploi par les ONG. Construction de plus grandes maisons. Distribution de NFI. Augmentation du panier à provisions. Demande de paiement par WCH.	☐ Plaidoyer auprès du HCR et d'autres acteurs humanitaires pour adopter une approche autonome de la réponse humanitaire -L'attribution d'un logement standard qui permet la séparation des logements par parents et par sexe -Distribution de kits pour nouveau-nés.

		la journée, à la vue des enfants. Pas de kits pour les nouveaux nés.		
		Les membres de la communauté sont occupés et stressés pour faire face à la vie du camp. Ils ne peuvent donc pas s'occuper des enfants.	Appui aux membres de la communauté	Renforcement du mécanisme de réponse communautaire tel que RECOPE.
		Le système est si faible que la plupart des auteurs de violences sur enfants sont réellement punis.	Remplacement de la police congolaise actuelle. Renforcement de l'arrestation et de l'incarcération des auteurs.	-Sessions de sensibilisation continues sur les droits des enfants. - Formations sur la Convention relative aux droits de l'enfant et les lois congolaises sur la protection de l'enfant - Développer et renforcer les voies de référence...
Clubs d'enfants		Les vêtements qu'ils ont apportés du Burundi sont usés. Ils sont exposés au froid en raison du manque de vêtements chauds. Ils ont une nourriture inadéquate sur le plan nutritionnel. Ils vivent dans des tentes individuelles où ils sont	Nouvelles fournitures de NFI. Inclusion de vêtements chauds dans le NFI. Diversification du panier alimentaire. Amélioration du logement.	☐ Plaider en faveur de l'adoption de la réponse autonome à l'aide humanitaire. ☐ Adoption de la norme SPHERE sur les abris

		témoins des activités sexuelles de leurs parents. Ils manquent de matériel de sommeil adéquat / adéquat. .		
		Ils sont exposés à la violence physique à l'école. Exposé à la violence sexuelle dans la communauté. Soumis à la main-d'œuvre dans les fermes de la communauté d'accueil pour obtenir de l'argent pour la communauté. Prostitution de jeunes filles à Mboko pour de l'argent. Utilisation d'un langage discriminatoire à l'école par les enseignants et la communauté d'accueil. Cruauté de la police envers les enfants. Mariages arrangés de mineurs. Violations des droits des orphelins, des mineurs non accompagnés et séparés	Protection contre la violence physique à l'école. Arrestation et emprisonnement des auteurs. Augmentation de l'offre de base. Séparation des écoles burundaise et congolaise. Enlèvement de la police actuelle. Arrestation de personnes qui maltraitent des enfants. Arrestation de personnes mariant des enfants.	☐ Formation des enseignants, COPA / COGES et RECOPE sur la discipline positive. ☐ Renforcement des voies de coordination et de référence pour la violence sexuelle et sexiste. ☐ Plaidoyer en faveur de l'adoption de l'approche humanitaire Self Reliance par les acteurs humanitaires. ☐ Activités conjointes entre les communautés d'accueil et de réfugiés. ☐ Formation des enseignants, de la police, de la COPA / COGES et de RECOPE sur la CDNU et les lois congolaises pertinentes sur la protection de l'enfant. ☐ Campagnes contre les mariages précoces et forcés. ☐ Formalisation des placements en famille d'accueil
	Les orphelins	Les familles d'accueil	Augmentation du nombre	☐ Évaluations, placements et visites

	étaient pris en charge par des membres étendus de la communauté. Il n'y avait pas d'enfants séparés et non accompagnés, de foyers dirigés par des enfants. Il n'y avait pas de ménages dirigés par des filles	spontanées vivent avec des mineurs non accompagnés, des enfants séparés et des orphelins. Il n'ya pas de recherche structurée ni de réunification. RECOPE limite les visites aux familles d'accueil. Les mineurs séparés et non accompagnés n'ont pas les besoins de base en articles non alimentaires. Là où les réfugiés avec leurs parents peuvent obtenir le soutien de leurs parents, l'UAM et l'ES n'ont personne pour s'en occuper. Cela doit être une action ciblée pour répondre à la particularité de leur vulnérabilité. Violations des droits des enfants dans les familles d'accueil. Les ménages dirigés par des filles sont exposés à l'exploitation physique et sexuelle et à la violence.	de visites de RECOPE. Punition des personnes qui maltraitent des enfants non accompagnés et séparés.	en famille d'accueil. ☐ Mise en réseau avec le Burundi et le CICR pour la recherche et la réunification. ☐ Soutien NFI à 430 mineurs non accompagnés et séparés, enfants dans des ménages dirigés par des enfants. ☐ Matériel pédagogique et uniformes pour enfants dans les foyers dirigés par des enfants. ☐ Identification et nomination d'un surveillant ou matrone de la communauté pour les foyers dirigés par des enfants. ☐ Plaider pour une thérapie nutritionnelle, par les acteurs de la santé, le cas échéant
--	--	--	--	---

		Ils n'ont pas accès à NFI Nutrition inadéquate.		
	Ils se sont engagés dans différentes activités de jeu structurées et culturelles.	Des activités de jeu sont organisées dans différents espaces adaptés aux enfants.	Pas d'activités de jeu compétitives structurées. Diversification du jeu et des activités culturelles.	☐ Créer un conseil de jeunesse / des clubs d'enfants de soutien. ☐ Créer des villages / blocs / sections football, volley-ball, chant, championnat / compétitions de danse. ☐ Poursuivre les activités du SCF.
Enfants chefs de ménages	Ils n'existaient pas dans le pays d'origine.	Ils risquent d'être victimes d'abus physique et sexuel et d'exploitation. Ils n'ont aucun moyen d'accéder à NFI. Aucune source de revenus pour répondre aux besoins éducatifs et nutritionnels des frères et sœurs..	Augmentation de l'offre de NFI et de nourriture pour les enfants de ces familles..	☐ Identification et soutien d'un surveillant / matron de famille. ☐ Support NFI. ☐ Soutien éducatif aux enfants vulnérables. ☐ Plaidoyer pour des rations supplémentaires.
Enfants Handicapés	Un seul inscrit.	Aucune installation spéciale pour traiter les handicaps. Joue dans CFS.	Accès à l'hôpital et à l'école spéciale	Réponse spécifique à la vulnérabilité après évaluation de la vulnérabilité.
Enfants adolescents	Un seul inscrit. Occupé dans les écoles, collèges et universités.	Oisiveté Activités sportives limitées. Activités professionnelles limitées. Pas de comité jeunesse structuré.	Activités sportives et culturelles compétitives. Meilleur accès à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur.	Formations professionnelles. ☐ Soutien à l'enseignement secondaire et supérieur. ☐ Soutien aux conseils de jeunes et d'adolescents. ☐ Voir ci-dessus sur les activités

	Engagé dans divers sports de compétition structurés. Participé à diverses activités artistiques et culturelles. Un leadership coordonné structuré qui a coordonné leurs activités. Counselling des parents en transition vers le cap adulte. Usage limité de drogue.	Participation limitée aux activités artistiques et culturelles. Augmentation de la consommation de drogue. Activités sexuelles prématurées. Grossesses non désirées. Orientation limitée des parents.		sportives et culturelles. ☐ Education par les pairs ☐ Adolescents Santé sexuelle et reproductive.
Filles adolescentes	Fourniture de serviettes hygiéniques par les parents.	Manque de matériel sanitaire Insuffisance des besoins essentiels. Prostitution à Mboko Mariage précoce.	Augmentation de la distribution des serviettes hygiéniques. Augmentation de la distribution de NFI pour	☐ Distribution de serviettes hygiéniques recyclables. ☐ Augmentation des IFN ☐ ASRH ☐ Promotion de la participation des

	Fourniture des besoins de base par les parents.	Des viols dans le camp. Grossesses non désirées. Participation limitée aux sports Pas de logement convenable les exposant à assister à des moments intimes des parents	inclure les fournitures cosmétiques. Uniformes de sport spéciaux. Hébergement séparé	filles au sport
--	---	---	--	-----------------

Résultat de l'enquête sur l'évaluation des risques à Lusenda

a. Tableau 2. Résultat Groupe 1 : Filles de 10 à 13 ans

Risques ou incidents de protection identifiés	Causes	Priorités
Coups des balles : il y a ceux qui sont partis, d'autres emprisonnés et jusqu'à présent les réfugiés vivent dans la peur	Organisation des Cours sous l'arbre dans le camp dans le curriculum burundais	- Organiser les cours dans le curriculum burundais au sein du camp des réfugiés; - Offrir les soins appropriés, les médicaments appropriés, - Solliciter la libération des personnes arrêtées, Un procès équitable et jugement des personnes arrêtées; - Relocalisation des réfugiés ailleurs (sauf au Burundi); - Sensibiliser la communauté hôte quant à la cohabitation pacifique
Vol dans les maisons (les abris)	Pas de police en nombre suffisant pour sécuriser les réfugiés et en plus, à 19h ⁰⁰ , ils arrêtent déjà e boulot ; Pas assez de "Sungu-Sungu" pour couvrir tous les villages	
Intimidations, menaces verbales, insultes à l'endroit des réfugiés par la communauté hôte	- Rumeurs, - Stigmatisation / Discrimination	
Arrestations arbitraires	- La revente des NFI	

	- Le vagabondage dans la cité, - Injustice	avec les réfugiés; • Déployer un nombre suffisant des policiers et renforcer les effectifs des “Sungu-Sungu”
Soins médicaux inappropriés	- Vente des médicaments, - Stigmatisation/Discrimination, - Haine	

b. Tableau 3. Résultat Groupe 2 : Garçons de 10 à 13 ans

Risques ou incidents de protection identifiés	Causes	Priorités
Exploitation des enfants par les parents	Sensibiliser les parents sur les droits des enfants	• Sensibiliser les infirmiers sur la déontologie professionnelle • Travailler sur la sécurité, l'intégrité physique et la santé
Séviesses corporels		
Insécurité liée aux rumeurs sur une attaque du camp, absence de lumière dans les abris et à la consommation de la drogue par certains réfugiés	Arrêter les meneurs de troubles dans le camp. / Appliquer le règlement du camp	
Quelques cas des enfants séparés des parents et non accompagnés		
Discrimination à l'école et au centre de santé		
Prostitution des parents	Pauvreté	
Non scolarisation de certains enfants	Application du curriculum congolais	

c. Tableau 4. Résultat Groupe 3 : Filles de 14 à 17 ans

Risques ou incidents de protection identifiés	Causes	Priorités
Insécurité pour les filles vivant seules dans les abris	Vol de nourriture, tentative de viol	Demande la non-discrimination
Menace verbale et absence de cohabitation	Occupation des terres	

pacifique		Approvisionner les médicaments, kits d'hygiène adaptés et qualité des soins.
Discrimination dans les soins médicaux et dans le milieu en dehors du camp/kits hygiéniques non adaptés	Les infirmiers ne connaissent pas le kirundi.	
Insuffisance des fournitures scolaires		

d. Tableau 5. Groupe 4 : Garçons de 14 à 17 ans

Risques ou incidents de protection identifiés	Causes	Priorités
Arrestations arbitraires/détention illégale	Sous information des policiers sur le code pénal, procédure pénale	Sécurité/cohabitation pacifique Education Moyens de subsistance Santé, hygiène dans les ménages
Fausses accusations		
Coups et blessures		
Restriction de mouvement		
Risque d'apatridie	Retard dans la documentation, lourdeur dans l'octroi d'actes de naissance	
La stigmatisation dans la communauté et à l'école		
Quelques cas des enfants séparés et non accompagnés		
Présence de familles mono parentales		
Violences sexuelles	Utilisation par les adultes de petits garçons pour aller courtiser les femmes, mariage précoce et les enfants voyeurs.	
Exploitation économique	Pauvreté	
Abus d'alcool et de la drogue	Pauvreté	
Difficulté d'exercer le métier de choix au niveau des réfugiés (cas de pêcheurs, mécaniciens, soudeurs qui ont vendu leur matériel de travail)		

Non scolarisation de certains enfants à l'enseignement secondaire et non accès à la formation technique		
Taux faible de scolarisation des filles		
Malnutrition de certains enfants		

e. *Tableau6.Groupe 5 : Femmes de 18 à 39 ans*

Risques ou incidents de protection identifiés	Causes	Priorités
Arrestations arbitraires		AGR/microcrédits pour leur autonomisation
Problème de cohabitation avec les autochtones		
Manque de lumière publique		
Coups et blessures		Approvisionner le poste de santé des médicaments et matériels nécessaires/ouvrir un autre poste du côté Katungulu
Les nouveaux nés n'ont pas d'actes de naissance/erreur lors de la saisie des données		
Quelques familles sont séparées de leurs membres	La guerre au Burundi	
Pas de discrimination au niveau du camp mais seulement au marché		Organiser la recherche/réunification familiale
La police n'assure pas la sécurité	Mal paiement	
Les enfants sont exploités par leurs parents (sexuel, travaux)		Payer les policiers pour un travail décent
Grossesses précoces/IST		
Les femmes n'ont pas l'accès aux moyens de subsistance au même titre que les hommes		Distribuer les vivres aux autochtones pour limiter la discrimination
Mauvaise prise en charge/Manque de médicaments/femmes enceintes		

Les mal nourris ne sont pas pris en prise		Distribuer les NFI, matelas, kits d'accouchement
		Visibilité des services œuvrant au camp

f. Tableau 7. Groupe 6 : Hommes de 18 à 39 ans

Risques ou incidents de protection	Causes	Priorités
Arrestations arbitraires, coups et blessures/traitement inhumains et dégradants de la part des policiers	Déplacement non signalés, ignorance de la loi de la part des policiers	1. Améliorer la qualité des soins médicaux; 2. Permuter les policiers et renforcer leurs capacités; 3. Initier les AGR; 4. Distribuer des tenues vestimentaires et matelas 5. Organiser des activités créatives et récréatives; 6. Organiser des formations socio-professionnelles (mécanique, couture,...); 7. Distribuer des aliments appropriés; 8. Etudes secondaires et universitaires.
Vol des biens par les autres réfugiés		
Viol des mineurs ; grossesses précoces, mariage précoce		
Aggression physique/violences conjugales	Pauvreté, ivresse, chômage	
Présence de ENA et ES	Insécurité dans le pays d'origine	
Absence des actes de naissance	Long processus pour l'octroi des documents	
Confusion des réfugiés aux rebelles/discrimination des services HGR, CS		
Manque d'occupation/vol	chômage	
Non prise en charge de l'éducation des jeunes	Faible revenu	
Insuffisance de la nourriture		
Malnutrition des enfants		
Manque des cuisines et foyers améliorés		

g. Tableau 8. Groupe 7 : Femmes de plus de 40 ans

Risques ou incidents de protection	Causes	Priorités
Risque de discrimination entre les familles burundaises et congolaises si les frais scolaires seront payés seulement aux enfants réfugiés		AGR Les chaussures/habits
Présence des maladies chroniques/non prise en charge		
Les toilettes sont pleines et douches non fonctionnelles		
Etroitesse des abris et manque de pavement/attaque des serpents/inondation du côté Katungulu		
Manque d'AGR, chaussures, habits		

h. Tableau 9. Groupe 8 : Hommes 40 ans et plus

Risques ou incidents de protection	Causes	Priorités
Abandon scolaire, analphabétisme, délinquance	Curriculum congolais imposé	

i. Tableau Synthèse (Tableau 10)

Problèmes	Solutions
Intégrité physique et sécurité	
Les réfugiés sont tous préoccupés par la sécurité dans le camp	Restauration de la paix, relocalisation vers un autre endroit sauf au Burundi
Tracasseries, taxes illégales	Former les policiers en protection des réfugiés et la gestion du camp
Coups de balles	Plaidoyer auprès des autorités et agents de l'Etat sur la protection et droits de réfugiés
Extorsions de soins, assistance, bois par la communauté et la police	La police intervient quand le sungu sungu sont incapables

Pas la libre circulation des personnes	Sensibiliser la communauté sur le SGBV
Les gens se battent entre eux	Conseils à tous les réfugiés hommes, femmes, jeunes filles, jeunes garçons sur le savoir être
Les paroles menaçantes	Prise en charge des survivantes de SGBV
Vol dans les maisons	Combattre l'ignorance de la femme/analphabétisme
Documentation	
Réfugiés possèdent des cartes ou attestations pour les réfugiés sauf les nouveaux nés	Sensibiliser et conscientiser les réfugiés
Les réfugiés ont perdu les pièces d'identité burundaises pendant la fuite	Plaidoyer à la CNR et HCR pour disponibiliser les actes de naissance
Risque d'apatridie pour les enfants	
Non-discrimination	
Discrimination et stigmatisation faite par la population d'accueil à l'école, au CS, et au marché	Sensibiliser aux écoles, CS et marché pour la cohabitation pacifique
Unité familiale	
ENA	Avoir la situation des membres de familles qui sont au Burundi
Séparation des familles	Plaidoyer CIRC pour action
	Sensibiliser sur l'harmonie familiale, unité de la famille
Protection des enfants	
Exploitation par les parents/refus tabassés	Sensibiliser les parents sur les droits des enfants
	Vulgariser les lois du pays
Santé/nutrition/eau/abris	
Prise en charge des soins médicaux n'est pas assurée	Soins appropriés et décents
Insuffisance alimentaire	Prise en charge effective/ouvrir un autre poste de santé/sensibiliser le personnel soignant sur les droits à la santé
Irrégularité en fourniture d'eau	Plaidoyer pour équipe le poste des médicaments
Promiscuité/étroite d'abris	Appui en kits hygiénique, pagnes, habits, kits d'accouchement,

	NFI
Moyens de subsistance	
Difficulté de faire les AGR	Appuyer les réfugiés dans les AGR et pêche
Difficulté de nourrir les familles et subvenir à leur besoins	Plaidoyer pour la prise en charge des malades chroniques, vieillards, mal nourris
	Distribuer les vivres et non vivres continuellement
Education	
Certains enfants ne vont pas à l'école	Ouvrir des écoles techniques (couture, mécanique)
L'abandon scolaire s'observe suite au curriculum d'enseignement	Prise en charge scolaire des élèves du secondaire
La prime scolaire soit payée aux enfants réfugiés et congolais pour éviter des tensions	
Participation communautaire	
Les femmes participent mais sans prise de décisions	Sensibiliser de la communauté sur les droits, participation de la femme dans la prise des décisions
	Organiser les femmes dans les groupes
	Réorganiser les élections de différents comités dans les camps pour donner la chance à tout le monde selon le cas.

V. INTERVENTION PROPOSEE

a. Information General (Tableau 11)

Sections	Information sur le contenu
1. Information générale	
1.1. Titre de l'action	Appui à la protection, éducation et autonomies des enfants et familles réfugiées et ceux affectés par le conflit dans le camp de Lusenda
1.2. Résumé narratif <i>Bref aperçu de l'action.</i>	L'intervention proposée est un programme intégré utilisant une approche communautaire pour accorder une intervention holistique au niveau communautaire dans le camp de Lusenda au Sud-Kivu, en mettant l'accent sur la protection, l'éducation, l'autonomisation et le soutien psychosocial. Le HCR signale que 20285 ressortissants burundais ont demandé l'asile en RDC suite aux violences et à la persécution déclenchée par la décision du président du Burundi, de briguer un autre mandat présidentiel. La plupart des réfugiés burundais fuyant la crise sont hébergés dans le camp des réfugiés à Lusenda, dans le territoire de Fizi. Cette intervention vise à renforcer la capacité des mécanismes communautaires de protection de l'enfant, identifier, prévenir et répondre aux risques de violence en matière de protection de l'enfant, d'abus, de négligence et d'exploitation, ainsi qu'accorder l'accès à une éducation de qualité. D'autre part, le camp des réfugiés de Lusenda, accueille 3426 filles et 3541 garçons, ceux qui vont à l'école et ceux qui ne vont pas à l'école font face au même risque d'abus, de violence et d'exploitation, y compris le recrutement dans les groupes armés. L'intervention vise également à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités des enfants adolescents (13-18 ans), y compris ceux qui courent le risque de recrutement dans les groupes armés, se protégeant eux-mêmes et leurs pairs contre les risques potentiels de violence et d'exploitation et de promouvoir leur bien-être et leur développement, en plus de donner à leur parents des compétences et potentielles pour assurer la pérennité des actions de protection.
1.3. Zone d'intervention	Camp de réfugiés de Lusenda, Région des Grands Lacs, République Démocratique du Congo
1.4 Zone d'intervention - Région + régions	Province du Sud Kivu, RDCongo
1.4 Zone d'intervention <i>Insérez une annexe: inclure une carte des</i>	

Sections	Information sur le contenu
sites des projets	 Map of South Kivu-Fizi.pdf
1.5 Dates et durée <i>Encoder la date du début effectif des activités</i>	01/08/2016-30/07/2017
2. Organisation humanitaire dans la zone	
2.1 Synergies avec d'autres actions	L'intervention proposée s'inscrit dans le cadre d'un programme global des droits de l'enfant de War Child Holland, dont les interventions s'efforcent d'améliorer la situation des enfants affectés par le conflit afin qu'ils puissent, en tant que détenteurs de droits, être pleinement en mesure de revendiquer leurs droits inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et que les états, les parents et les autres personnes qui prennent soins des enfants (tuteurs), assument leurs responsabilités envers les enfants. En travaillant en partenariat avec la communauté des réfugiés, il sera question de coordonner avec les RECOPE déjà préétabli par les acteurs précédents pour créer et maintenir des liens avec les structures qui dirigent les écoles tels que les comités des parents et les comités de gestion scolaire, ainsi que les personnes qui offrent les services dans et autour du camp. Les enfants ont également reçu les espaces adaptés aux enfants en déplacement, où ils ont participé aux activités créatives et récréatives et l'accessibilité à l'apprentissage des métiers de la vie en utilisant une méthodologie spécifique dénommée «les Deals». A Lusenda, l'action sera en synergie avec le HCR et l'Agence nationale congolaise des réfugiés (CNR), dont le mandat est d'assurer une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les actions seront coordonnées avec celles de NRC qui a reçu des fonds pour réhabiliter 3 installations sanitaires des quatre écoles qui accueillent les réfugiés à Lusenda.
3. Évaluation des besoins	
3.1 Méthodologie d'évaluation	Une étude des données supplémentaires sur la situation de la protection des enfants et des adolescents dans la province du Sud-Kivu a été réalisée au début du mois en juillet 2016 par des enquêteurs indépendants. Une référence a été faite au HCR d'Uvira et de Bukavu du compte rendu des réunions de coordination se tenant deux fois par semaine sur la situation des réfugiés burundais en RDC. Une référence également a été faite du compte rendu de la «Stratégie d'intervention et les priorités», au cours des réunions d'état de préparation aux interventions d'urgence tenue

Sections	Information sur le contenu
	respectivement en Octobre et Novembre 2015 et une évaluation conjointe des rapports sur l'âge, le genre et la diversité menées dans le camp des réfugiés de Lusenda du 28 au 29 octobre 2015. Les évaluations rapides du lieu/site ont également été effectuées. En juillet 2016, 10 enquêteurs ont effectué une évaluation qualitative (entretiens individuels et des discussions avec les groupes de discussion à l'aide d'un questionnaire pré-établi) pour dénicher l'information centrée sur l'enfant et les menages concernant les risques actuels, potentiels et sous-jacents de maltraitance, de négligence, de la violence et de l'exploitation auxquels les enfants réfugiés font face dans le camp des réfugiés de Lusenda; les facteurs de protection existants parmi lesquels, l'appui de leurs pairs, leurs familles, les communautés des réfugiés et d'accueil ainsi que les mécanismes communautaires de protection de l'enfant existants ou fonctionnels ; 59 réfugiés burundais ont participé à cette évaluation, y compris 15 membres du réseau communautaire de protection de l'enfant (9 femmes et 6 hommes); 19 membres du club des enfants (11 garçons et 8 filles); 16 adolescents entre 13-18 ans (8 garçons et 8 filles); et 13 adolescentes (13-18 ans). Des entretiens individuels ont été réalisés avec des enfants qui ont les besoins spécifiques de protection, en particulier 2 filles chefs de famille; 1 enfant vivant avec handicap; et 2 mineurs non accompagnés, dont 1 est un orphelin.
3.2. Problème des besoins et l'analyse des risques	Analyse du problème et des besoins: L'enquête a démontré que Les enfants réfugiés et les familles réfugiés font faces a des problèmes particuliers dont : (1) la violence, la négligence, l'abus et l'exploitation: 98% des enfants⁴ réfugiés ont indiqué qu'ils ont fait face à une certaine forme de violence physique dans les écoles, dans les familles ou dans la communauté. Ils sont victimes de discrimination dans les écoles et les centres de santé, et les jeunes filles réfugiées sont obligées de se prostituer dans la ville de Mboko. 2.393 enfants réfugiés burundais sont intégrés dans 5 écoles primaires congolaises, mais il y a beaucoup de défis, y compris l'incapacité des réfugiés à payer les frais scolaires, une insuffisance des salles de classe et des installations sanitaires, la discrimination des enfants réfugiés dans les milieux scolaires, les tensions entre les communautés hôtes et des réfugiés, les difficultés linguistiques et le besoin d'enseignants⁵ supplémentaires. Au moins 1000 enfants et adolescents réfugiés ne vont pas à l'école. Avec la délocalisation continue des réfugiés au camp des réfugiés de Lusenda, ce nombre est susceptible d'augmenter. <u>La situation d'au moins 430 mineurs non accompagnés (MNA) dans le camp des réfugiés de Lusenda qui ont été placés d'une manière spontanée dans des familles d'accueil n'est pas systématiquement contrôlée.</u>

⁴ South Kivu Provincial Ministry of Education office confirms that 14 additional teachers should be recruited to respond to the needs of the additional children.

⁵ South Kivu Provincial Ministry of Education office confirms that 14 additional teachers should be recruited to respond to the needs of the additional children.

Sections	Information sur le contenu
	(2) Les communautés ont les connaissances limitées, un faible potentiel et les compétences ou la capacité de protéger et prendre en charge leurs enfants: dans le camp de Lusenda, les membres de RECOPE ont indiqué qu'ils manquent la capacité et le savoir-faire technique pour répondre aux besoins de protection des enfants et de soutenir de manière durable leur prise en charge (3) Le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés: Plus de 50 enfants, surtout des garçons, ont été recrutés par des groupes armés non étatiques dans les Hauts Plateaux. Alors que certains ont été enlevés, d'autres ont accepté de rejoindre volontairement. Le retard dans la démobilisation et la certification des enfants précédemment associés aux groupes armés augmente également le risque aux enfants de re-joindre les groupes armés. L'activisme des groupes armés a conduit à une augmentation des incidents de violence sexuelle. Les jeunes à Lusenda sont également confrontés au risque de recrutement dans les groupes armés, parmi les revendications que les jeunes réfugiés burundais au Rwanda sont en train d'être recrutés dans des groupes armés⁶. D'autres groupes armés, les Mai Mai Yakutumba et les Forces nationales de libération (FNL), opèrent dans le territoire de Fizi. Les campagnes de sensibilisation contre le recrutement des enfants font partie des priorités du HCR en 2016-2017. Les mécanismes d'adaptation adoptés par les enfants et les communautés: L'exposition à la violence et au conflit est nuisible au bien-être psychosocial des enfants déplacés. Dans le site de Lusenda certains enfants, en particulier les adolescents, sont colériques et agressifs, avec des jeunes garçons partageant leur ambition de rejoindre des groupes armés ou participer dans des crimes et dans d'autres pratiques nuisibles afin de gagner un semblant de contrôle dans leur vie. Les filles adoptent des comportements sexuels à risque. Les mécanismes positifs dans les communautés des réfugiés et communautés d'accueil concernent souvent les activités sportives et culturelles, mais sont trop limitées pour le moment, quelque unes dans le camp. Analyse du genre et de l'âge: Le conflit et le déplacement ont affecté les

⁶ Refugee International (2015). Asylum betrayed. Recruitment of Burundian Refugees in Rwanda. Published on <http://www.refugeesinternational.org/reports/2015/12/14/rwanda>

Sections	Information sur le contenu
	garçons et les filles des différents âges dans différentes façons. Les jeunes enfants dans le camp des réfugiés reçoivent certain appui, y compris l'accès à l'école maternelle et primaire. Cependant, les adolescents sont très négligés, dont les garçons courent un risque de recrutement dans les groupes armés, tandis que les jeunes filles sont confrontées à l'exploitation sexuelle. Les communautés de déplacés et d'accueil où aucune assistance humanitaire est accordée, les jeunes enfants ont des cauchemars ou l'insomnie due au fait d'être témoin de conflit. Les filles sont victimes de discrimination, susceptibles d'être retirées de l'école pour se marier.
3.3. Analyse de l'intervention	La stratégie proposée est une approche communautaire qui engage les enfants, les parents, les communautés et autres détenteurs de droits dans l'identification, la prévention et l'intervention en cas des risques d'abus, de négligence, d'exploitation et d'abus auxquels sont confrontés les enfants. Trois processus interdépendants sont englobés dans cette vaste stratégie. Elles sont: (1) Renforcer les structures communautaires de base de protection de l'enfant, avec l'objectif d'assurer que les communautés, y compris les enfants, les adolescents, les parents, les professionnels en contact avec les enfants, les leaders communautaires, etc., ont les compétences, les connaissances et les capacités <u>d'améliorer les mécanismes d'adaptation de la protection positive de l'enfant</u>; et à identifier, à développer et à mettre en œuvre les plans <u>communautaire de base pour réduire les risques de la protection de l'enfant</u>. (2) Soutenir les enfants et les adolescents à accroître leur résilience d'adaptation à travers l'octroi d'un appui <u>psychosocial</u>, <u>l'accès à l'éducation de qualité</u>, <u>pertinente formelle et non formelle</u>, <u>la protection et les soins</u> des enfants vulnérables. Les enfants vulnérables sont non accompagnés, les enfants séparés, les enfants précédemment associés à des forces ou des groupes armés et les adolescents à risque de vagabondage, des crimes ou de recrutement dans les groupes armés; (3) Développer et renforcer les liens fondés sur les droits de l'enfant et la protection entre les communautés, d'une part, et de la société civile / des agences de l'ONU et les acteurs étatiques ayant la responsabilité de la prise en charge et la protection des enfants, d'autre part. Une stratégie supplémentaire sera de répondre aux besoins spécifiques des enfants burundais et des adolescents, en cas d'un afflux accru en 2016-2017. Grâce à une stratégie de préparation aux interventions d'urgence, il sera possible d'optimiser une intervention rapide de protection, l'éducation et l'appui psychosocial a apporté aux réfugiés burundais nouvellement arrivés. Cela réduit l'exposition de ces enfants aux risques d'abus, de violence, d'exploitation et de négligence à leur arrivée en RDC. Si d'ici fin décembre 2016, il n'y aura pas une alerte d'un afflux des réfugiés Burundais en RDC, On orientera les activités proposées de préparation d'urgence vers l'intervention dans le domaine de l'éducation, de la protection et les besoins psychosociaux des enfants réfugiés burundais <u>résidant actuellement dans les communautés d'accueil dans le territoire de Fizi au Sud-Kivu</u>. En cas de retour des réfugiés, les activités proposées

Sections	Information sur le contenu
	seront <u>réorientés pour préparer le retour</u>. L'approche communautaire de base pour la protection de l'enfant est une approche testée, comme elle s'écarte loin de l'approche question-réponse, où les communautés elles-mêmes sont engagées dans la définition des risques de protection de l'enfant, la manière dont ces risques peuvent être contrés et les capacités au sein de la communauté de répondre ou de prévenir ces risques. Cela signifie qu'il ya une appropriation communautaire de l'intervention, que les activités découlent des mécanismes d'adaptation positifs existants au sein de ces communautés. La préparation d'une approche d'intervention d'urgence est le seul moyen par lequel les organisations peuvent anticiper et prendre des mesures pour répondre aux divers besoins des enfants qui fuient leur pays. Basé sur l'équation du risque = Menaces x Vulnérabilité / Temps, quelqu'un peut conclure que plus la réponse aux besoins de protection des enfants prend longtemps, plus grand sont les risques auxquels ils sont confrontés. Répondre aux besoins spécifiques des populations affectées: Les garçons et les filles ayant l'âge entre 3 à 18 ans: La stratégie proposée d'intervention est d'augmenter la participation des garçons et des filles à identifier et à repousser les menaces potentielles d'exploitation, de violence et d'abus, ainsi que la réduction de leur vulnérabilité face à ces menaces dans leurs familles et communautés. Les interventions comprendront la <u>création de 5 Espaces amis d'enfants (EAE) et un Centre de jeunes</u> où les enfants et les adolescents peuvent participer à des jeux structurés, créatifs et aux activités récréatives. Ces espaces serviront également des points de contact pour amener les enfants / adolescents à comprendre à partir de leurs points de vue, les menaces existantes ou potentielles à leur protection, leur vulnérabilité à ces menaces et leurs mécanismes d'adaptation. Les interventions comprennent également l'octroi d'un <u>appui psychosocial en particulier pour les enfants / adolescents ayant des problèmes spécifiques de protection</u> (mineurs non accompagnés / séparés, les enfants adolescents en dehors du système scolaire, les enfants précédemment associés à des groupes armés, etc.) avec un objectif de réduire leur vulnérabilité aux menaces potentielles ou existantes à leur protection; les actions seront menées pour améliorer l'accès des enfants à l'éducation, comme l'éducation a été prouvée d'être un outil de protection des enfants en situation de crise humanitaire, car elle réduit non seulement la susceptibilité des enfants à l'exploitation et les abus, mais aussi la vulnérabilité des enfants et l'exposition à ces menaces. <u>L'accès à l'éducation de qualité et pertinente va jouer un rôle efficace dans la protection des enfants contre le fait d'être recruté dans un groupe armé;</u> Répondant aux besoins des enfants particulièrement vulnérables, y compris les mineurs non accompagnés et séparés et les enfants précédemment associés à des forces ou des groupes armés, les interventions comprendront <u>la provision de soins provisoires en attendant la recherche de solutions durables, y compris la réunification familiale.</u>

Sections	Information sur le contenu
	Les parents et les tuteurs: Comme la protection et le développement sain des enfants dépendent de la prise en charge et de la protection accordée par leurs gardiens, l'intervention proposée comprend des mesures visant à renforcer les connaissances et les compétences des tuteurs à donner des soins appropriés aux enfants et de les garder loin des nuisibles/dommages. Les parents seront engagés dans des activités et des discussions pour les aider à adopter des comportements et des pratiques qui minimisent les risques et la vulnérabilité des enfants. Il prévoit également des activités de livelihood et d'autonomisation des familles qui sera soutenue par des mécanismes d'insertion des familles dans la communauté autochtone Les membres de la communauté: Des actions seront menées <u>pour renforcer les compétences et les capacités des structures ou des mécanismes communautaires de base existants</u> - tels que les RECOPEs, les chefs traditionnels, les enseignants, les anciens, les groupes de jeunes, les responsables religieux et les autres personnes qui accordent les soins et une protection aux enfants- identifier, répondre et prévenir les abus et l'exploitation des enfants. Lorsqu'il n'y a pas de telles structures ou mécanismes, les acteurs seront identifiés qui peuvent jouer ce rôle, en collaboration avec les enfants et la communauté élargie, avec ces acteurs étant formés et soutenus à prendre activement le rôle de prévenir et de répondre à toutes les formes d'abus et l'exploitation des enfants. Une fois en place, les mécanismes communautaires de base de protection de l'enfant seront soutenus à collaborer avec les enfants dans le développement et la mise en œuvre des plans de réduction des risques de protection de l'enfant au sein de la communauté prévoit par le grand public, l'âge, le sexe et la diversité. Ces structures seront également soutenues pour définir et diffuser largement les voies de transfert de la protection de l'enfant, afin d'assurer que les enfants sont au courant des services et les voies d'y accéder. Les capacités des prestataires de services pour la prise en charge des enfants seront renforcées. Les acteurs publics: Il sera question de collaborer de près avec les fonctionnaires de l'Etat chargés de la gestion des camps (CNR), les engageant à assurer la protection et la prise en charge des enfants réfugiés, ainsi que leur accès à l'éducation .il est question d'assurer le renforcement de capacité des mécanismes communautaires de base de protection de l'enfant, de répondre ou de prévenir les risques.
4. Les Bénéficiaires	
4.1 - Estimation du nombre total des bénéficiaires directs ciblés par l'Action	Nombre total de personnes: 40165 Nombre total d'organisations: 5 réseaux communautaires de protection de l'enfant (RECOPEs).
4.2. Estimation des	

Sections	Information sur le contenu			
données désagrégées concernant les bénéficiaires directs (seulement individuels)		% d'estimation de groupe cible	féminin	% masculin
	Nourrissons & Jeunes enfants (0-59 mois)	2%	1%	1%
	Enfants (5-17ans)	66%	33%	33%
	Adultes (18-49ans)	31%	15%	16%
	Personnes âgées (>50ans)	1%	0.5%	0.5%
4.3. Bénéficiaires: quels sont les critères de sélection	Une assemblée composée des membres de la communauté, les hommes, les femmes, les garçons et les filles, aura lieu pour lancer le projet. Les membres de la communauté seront soutenus pour définir les critères de vulnérabilité lors de la sélection des enfants, avec une attention particulière à l'équilibre entre le sexe, et l'inclusion. <u>Pour la sélection de 200 enfants vulnérables des communautés d'accueil des réfugiés afin de bénéficier</u> un appui de l'éducation offert par l'action, il sera question de travailler avec les RECOPEs déjà soutenu dans ces communautés. Des efforts seront faits pour assurer qu'il n'y ait pas de discrimination ou de favoritisme lors de la sélection des bénéficiaires. La vulnérabilité est le facteur déterminant, pour s'assurer que les enfants sélectionnés ne sont pas stigmatisés davantage. La sélection des 13 écoles avec lesquelles le projet travaillera sera faite en collaboration avec les Inspecteurs du Ministère de l'Éducation. Un effort considérable sera fait pour inclure les enfants issus des communautés d'accueil dans l'intervention aux côtés des enfants réfugiés et déplacés. Un réseau communautaire de protection de l'enfant (RECOPE) est déjà établi dans le camp des réfugiés de Lusenda. Ces individus seront ensuite abordés de manière confidentielle, dans le but d'évaluer leur capacité et leur volonté de prendre le rôle des membres des structures communautaires. La sélection des parents et des para-professionnels sera basée sur leur rôle au sein de la communauté, en mettant l'accent sur le travail avec les parents des enfants qui ont été sélectionnés. Dans le cas d'un afflux de réfugiés, le projet procédera à une évaluation rapide des besoins pour évaluer les besoins et la situation des enfants réfugiés. Des efforts seront faits pour assurer que cela soit une évaluation conjointe. Les membres de la communauté seront consultés durant la sélection des enfants les plus vulnérables pour bénéficier un appui psychosocial et l'apprentissage des compétences de la vie ainsi que l'éducation dans les activités des situations d'urgence qui sera effectuée. Enfin les familles les plus vulnérables bénéficieront des programmes de livelihood et d'autonomisation suivie par la réinsertion communautaire			
4.4. Bénéficiaires: quelle est l'implication	Les bénéficiaires sont impliqués dans toutes les étapes du projet: Conception du projet:			

Sections	Information sur le contenu
des bénéficiaires dans l'action?	Les évaluations des besoins ont été faites dans les communautés cibles, avec la participation des dirigeants de la communauté à la fois dans les communautés des déplacées et d'accueil, les professionnels qui travaillent avec les enfants, y compris les agents de santé, les enseignants et les parents, et lorsque c'est convenable et en toute sécurité, les enfants eux-mêmes. Identification des bénéficiaires: Le Projet utilisera une approche communautaire durant l'identification des bénéficiaires, ce sont les membres des communautés bénéficiaires qui définissent les critères de vulnérabilité lors de la sélection des bénéficiaires et les bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de ces critères. La mise en œuvre de l'intervention: Les membres de la communauté, y compris les enfants sont les principaux acteurs dans les interventions - ils sont soutenus pour identifier les risques concernant la protection de l'enfant, la protection communautaire et prendre des mesures pour examiner ces risques. Les éléments spécifiques de l'intervention, de sorte que l'appui aux fournisseurs des services à devenir plus «amis d'enfants» sont conçus sur base des informations données par les utilisateurs des services, par exemple les enfants. Suivi et évaluation du projet Les outils de suivi et d'évaluation sont adaptés aux enfants, y compris le jeu de rôle et les questionnaires qui permettent aux enfants d'utiliser leur propre langue et le mode d'expression pour donner un feedback/retour sur l'impact de l'intervention dans leur vie. L'information partagée par les bénéficiaires est confidentielle et est partagée avec les acteurs extérieurs uniquement avec le consentement individuel, ou dans le cas des enfants, avec le consentement de leurs tuteurs. Composition des équipes: Il y a autant du personnel masculin que du personnel féminin dans l'unité de programme à Bukavu, tous d'âges différents. Malgré les efforts d'engager les femmes congolaises à prendre des positions au niveau du terrain, les obstacles culturels ont limité cette possibilité.
4.5. Bénéficiaires: plus de détails concernant les bénéficiaires?	Les enfants et les jeunes sont les premiers bénéficiaires. Ces enfants ont un statut différent, y compris les enfants réfugiés burundais. Les réfugiés burundais comprendront <u>6483 filles et 6484 garçons</u>, 3275 hommes et 3275 femmes. Les personnes de la communauté d'accueil de Lusenda comprendront <u>1140 garçons, 1140 filles</u>, 211 hommes et 151 femmes. Les enfants et les adultes vont conduire les séances de sensibilisation pour réduire ou prévenir les risques de protection de l'enfant à l'abus, à la violence, à la négligence et à l'exploitation. On estime qu'au moins <u>9000 enfants et 11000 adultes</u> bénéficieront de ces séances de sensibilisation.

b. Logique d'intervention (Tableau 12)

Objectif principal : Assurer une Résilience accrue, l'autonomisation et le bien-être psychosocial des réfugiés et des enfants issus des communautés d'accueil affectés par le conflit et le déplacement dans les territoires de la province du Sud-Kivu, en RDC.			
Objectif spécifique	Les indicateurs de l'objectif spécifique (190) - max 10 indicateurs	Sources de vérification (190)	Valeur visée (40)
Augmenter la résilience des enfants affectés par le conflit ou le déplacement et de renforcer 'les familles d'enfants' et la connaissance des mécanismes communautaires de protection de l'enfant, les compétences et la capacité de prendre des mesures pour identifier, prévenir et répondre à la violence, à l'exploitation, à l'abus et à la négligence des enfants.	% des garçons et des filles ciblés, y compris les réfugiés ou les enfants de la communauté d'accueil démontrant qu'ils ont augmenté les connaissances, les compétences et la capacité de se protéger et leurs pairs contre la violence, l'exploitation, l'abus et la négligence et sont capable de citer au moins 2 stratégies pour l'autoprotection	Les rapports d'évaluation de base (les entretiens structurés, semi-structurés et l'observation). Le rapport d'enquête Evaluation finale Etudes de cas individuels	80 %
	% de 1800 garçons et filles ciblés, y compris les réfugiés et la population d'accueil, complétant le programme des cours de remise à niveau qui sont inscrits dans les écoles formelles	Les rapports d'évaluation de base Le rapport d'évaluation finale Les concours/tests d'entrée et les examens de fin d'année pour les classes de remise à niveau, Dossiers d'inscription	80 %
	% des garçons et des filles, des parents, des professionnels ciblés en contact avec les enfants et les membres des communautés qui prennent des mesures documentées pour réduire, prévenir ou répondre aux risques d'abus, de violence, de négligence et	Les rapports d'évaluation de base Le rapport d'évaluation finale Le rapport sur l'initiative communautaire de réduire les risques de protection de l'enfant	70 %

	d'exploitation des enfants		
Résultat 1	Indicateurs de Résultat 1	Sources de vérification	Valeur visée
Les mécanismes communautaires de protection de l'enfant qui sont efficaces, sécuritaires, accessibles de prévention et de réponse aux risques de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation des enfants âgés de 3 à 18 ans dans les territoires de Fizi ,dans le camp de réfugiés de Lusenda et auprès des communautés autochtones	Nombre des structures communautaires de protection de l'enfant soutenue, efficace et fonctionnelle (5 RECOPEs, 60 familles d'accueil, 6 Clubs des jeunes / enfants, 5 Espaces amis d'enfants et 1 Lusenda)		77
	Nombre des plans de réduction des risques communautaires concernant la protection de l'enfant basée sur l'approche de l'égalité de sexe, de l'âge et le développement de la diversité et la mise en œuvre dans les communautés ciblées	Les rapports d'évaluation de base Le Rapport d'évaluation finale Les rapports mensuels du projet Les rapports de formation	5
	Nombre d'enfants et des personnes jeunes ayant des problèmes spécifiques concernant la protection de l'enfant identifiés au niveau communautaire par les acteurs de la protection de l'enfant / les mécanismes qui ont été transférés et qui ont reçu des services appropriés, y compris les soins provisoires et l'appui psychosocial à la fin du projet	Elaborer le plan de transfert Documents de transfert et de suivi	1500
	Nombre d'enfants et les initiatives faites pour réduire ou prévenir les risques de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence dans	Les rapports mensuels du projet Des études de cas avec les enfants, les adolescents et les adultes	18

	leurs communautés	Les rapports sur les adolescents / les initiatives menées par les enfants	
Résultat 2 (max. 380): (Ajouter les résultats si nécessaire)	Indicateurs de Résultat 2 (190) – Max. 5 indicateurs	Sources de vérification (190)	Valeur visée (40)
Les garçons et les filles âgés de 5-18 ans non scolarisés ou confrontés aux risques d'abus, de violence, d'exploitation et de négligence d'accèdent à l'éducation formelle et non formelle primaire de qualité et pertinente ou d'un appui psychosocial	900 garçons et 900 filles ayant l'âge comprise entre 6-12 ans qu'ils soient réfugiés, déplacés internes ou enfants des communautés d'accueil qui sont non scolarisés à cause d'un conflit ou d'un déplacement peuvent accéder aux cours de remise à niveau de qualité et pertinente	Listes de présence Rapports mensuels du projet Les examens d'entrée et de fin d'année pour les classes de remise à niveau	1800
	% des garçons et des filles ayant accès aux cours de remise à niveau formelle au sein des communautés cibles ayant fait un rapport d'une amélioration de la qualité et la pertinence de l'éducation offerte	Les rapports d'évaluation de base Le rapport d'évaluation finale Les rapports mensuels du projet	80 %
	% des garçons et des filles entre 11-18 ans qui ont reçu un appui psychosocial démontrant les compétences et les connaissances nécessaires pour la santé émotionnelle, la protection sociale fonctionnelle et le bien-être.	Listes de participation Suivi et évaluation des progrès suivants l'éducation des compétences de la vie 'les Deals' Etudes de cas individuels	70 %

Résultat 3 (max. 380): (Ajouter les résultats si nécessaire)	Indicateurs de Résultat 3 (190) – Max. 5 indicateurs	Sources de vérification (190)	Valeur visée (40)
Les parents, les professionnels en contact avec les enfants et les membres de la communauté ont les connaissances, le potentiel et les compétences nécessaires pour donner les soins nécessaires, la protection et les services amicaux aux enfants pour les enfants et les jeunes affectés par le conflit	% de 1130 parents et tuteurs qui ont participé aux activités de renforcement des capacités ont démontré une meilleure capacité à assumer leurs responsabilités de protection envers leurs enfants	Le rapport d'évaluation de base Le rapport d'évaluation finale	70 %
	% de 135 professionnels formés en contact avec les enfants qui ont fait rapport d'appliquer des approches et des méthodes adaptées aux enfants dans leur travail avec les enfants	Les rapports d'évaluation de base Rapport d'évaluation finale Les rapports d'observation Pré- tests et post-tests	80 %
	% d'enfants en contact avec les professionnels formés qui font rapport d'avoir reçu des services adaptés aux enfants	Les enquêtes sur les enfants qui ont reçu des services (entretiens semi-structurés à l'aide d'un questionnaire pré-défini) Des études de cas concernant les enfants qui ont été en contact avec les professionnels	80 %
	% du nombre des membres de la communauté participant à des séances de sensibilisation et des campagnes sur les droits de l'enfant et les plans de réduction des risques en matière de protection de l'enfant ayant déclaré avoir	Les enquêtes sur les membres de la communauté en rapport avec le renforcement des connaissances sur les soins, la protection et les services adaptés aux enfants et pour eux	75%

	renforcé la connaissance et la capacité à prévenir ou à répondre aux risques d'abus, de négligence, d'abus et de l'exploitation de leurs enfants		
	% des parents et des structures communautaires ayant reçu l'appui nécessaire en Livelihood et AGR sont autonomes et réinséré de manière efficiente dans la communauté	Enquêtes des membres de la communauté et des structures communautaires	70%
Résultat 4 (max. 380): (Ajouter les résultats si nécessaire)	Indicateurs de Résultat 4 (190) – Max. 5 indicateurs	Sources de vérification (190)	Valeur visée (40)
Les acteurs qui travaillent dans le secteur humanitaire au Sud-Kivu ayant une approche sur les principes de protection de l'enfant dans leurs activités et ont accès aux outils pour les soutenir	Nombre des acteurs humanitaires dans la province du Sud-Kivu formés sur les normes minimales de la protection de l'enfant dans l'action humanitaire et / ou la sureté de l'enfant	Listes de participation Pré-test et post-test Rapport d'analyse de progression (en utiliser les normes de standards minimales de la protection de l'enfant dans l'action humanitaire et les outils d'évaluation 'de la sureté et de la sécurité de l'enfant ")	120
	2 sur 9 standards minimum dans l'action humanitaire sélectionnés par le groupe de travail de protection de l'enfant au Sud-Kivu sont choisis pour la contextualisation et contextualisés	Rapport sur la validation de 2 normes minimales contextualisées en rapport avec la protection de l'enfant dans l'action humanitaire	2
Activités (max. 380)		Pré-conditions (max. 3800):	Risques et Hypothèses (max. 3800):

Résultat 1: Activité 1: Identifier et renforcer les acteurs communautaires de la protection de l'enfant, y compris les enfants et les groupes de jeunes; Activité 2: Mettre en place cinq espaces amis d'enfants et 1 Centre des jeunes; Activité 3: Renforcer les structures de protection de l'enfant de la communauté pour identifier efficacement, transférer et faire le suivi des cas d'abus de l'enfant, d'exploitation et de négligence dans leurs communautés; Activité 4: Soutenir les membres des structures communautaires de la protection de l'enfant, les enfants et les jeunes procèdent à une évaluation participative et inclusive de l'enfant sur les risques de la protection de l'enfant/ et les facteurs contribuant à la vulnérabilité de leurs enfants face à ces risques dans leurs communautés et élaborer les plans de réduction des risques et les voies de transfert. Activité 5: Soutenir les communautés, y compris les enfants et les adolescents, à mettre en œuvre des actions pour réduire,		L'accessibilité aux camps de réfugiés; Le gouvernement congolais reste favorable à la présence des réfugiés burundais; Une cohabitation pacifique continue entre la communauté des réfugiés et la communauté d'accueil; La volonté de la communauté de réfugiés à participer volontairement pour assurer la protection de leurs enfants à travers les structures et les mécanismes communautaires de protection de l'enfant; La coordination dans la mise en œuvre des activités entre les différents acteurs humanitaires et ceux de l'Etat; L'engagement des membres de la communauté, le gouvernement local et les organisations au sein des communautés cibles pour soutenir la réalisation des objectifs du projet; Les intervenants ont la volonté de participer au renforcement des capacités et le développement des politiques visant à réduire les risques de protection de l'enfant	Hypothèses: Un accès continu aux zones d'intervention Favoriser un environnement de sécurité avec une interférence limitée venant de la part des acteurs politiques ou armés non étatiques -Les communautés accueillent la présence des organisations humanitaires et accordent un environnement favorable et sécurisé Que les réfugiés burundais en RDC ne seront pas retournés de force dans leur pays d'origine (non-refoulement) La cohabitation pacifique entre la communauté des réfugiés et la communauté d'accueil. Les réfugiés sont prêts à assumer leur responsabilité d'assurer la protection et les soins de leurs enfants; Le HCR continue d'accepter les interventions des partenaires internationaux en opération ;
--	--	---	---

prévenir ou répondre aux menaces qui contribuent à la vulnérabilité des enfants ou l'exposition à l'abus, l'exploitation et la violence, y compris les préoccupations d'hygiène et d'assainissement. Activité 6: Soutenir les structures communautaires de protection de l'enfant afin d'identifier efficacement, transférer et faire le suivi des cas d'abus, d'exploitation et la négligence dans leurs communautés; Activité 7: Soutenir les soins provisoires des enfants particulièrement vulnérables, comme les enfants issus des groupes armés et les enfants non accompagnés; Activité 8: Organiser les activités de sensibilisation pour atteindre les groupes d'enfants vulnérables; Activité 9: Soutenir les enfants et les adolescents garçons et filles d'organiser et de participer à des activités culturelles et sportives au centre, ainsi que l'organisation des manifestations culturelles et sportives intra-communautaires et la communauté		dans la communauté; Afflux des réfugiés burundais dans la province du Sud-Kivu; Une stabilité continue et un environnement favorable qui permettront l'accès du personnel et la mise en œuvre de l'action; Favoriser un environnement favorable à la protection de l'enfant, où les acteurs de la protection de l'enfant peuvent travailler sans crainte pour leur intégrité physique ou morale; Les garçons et les filles s'engagent à compléter les cours de remise à niveau / l'éducation non formelle et de réintégrer l'éducation formelle; Les parents ont la motivation et la volonté de participer aux activités de projet; Les acteurs communautaires de protection de l'enfant et les fournisseurs de services ont la volonté de collaborer pour offrir une réponse de qualité à des cas de protection de l'enfant; Les professionnels sont motivés pour améliorer la qualité des services qu'ils donnent aux	Les garçons et les filles adolescents sont prêts à participer aux événements et aux activités organisées Risques: La période électorale de 2016 prête à créer l'instabilité politique dans le pays; La détérioration de l'environnement sécuritaire suite à la présence de groupes armés; Les organisations humanitaires de plus en plus ciblées pour les vols, le harcèlement Les acteurs de la protection de l'enfant sont ciblés par des groupes armés opposés à leur mandat Le manque d'accessibilité aux camps de réfugiés. Les réfugiés burundais ne sont pas autorisés à entrer dans la RDC
---	--	---	---

d'accueil; Activité 10: Soutenir les jeunes dans l'établissement de médias créatifs et des activités d'information; Activité 11: L'évaluation, l'encadrement et le soutien aux mécanismes communautaires de protection de l'enfant; Activité 12: Soutenir le renforcement des liens entre les structures au niveau communautaire et les services gouvernementaux pertinents, tels que DIVAS et Divigenre; et Activité 13: Les actions de préparation aux situations d'urgence, des évaluations conjointes des besoins axés sur les besoins des enfants, et l'achat de matériel créatif et récréatif pour la mise en place de 6 espaces amis d'enfants mobiles pour servir les enfants réfugiés nouvellement arrivés.		enfants; Les membres de la communauté, y compris les responsables administratifs et militaires, ont la volonté de promouvoir le bien-être des enfants; Les communautés soutiennent l'intervention et la présence du projet; Le projet a une image de neutralité et d'impartialité aux membres de la communauté, des groupes armés et des militaires; et Poursuit la coordination des acteurs humanitaires dans la province du Sud-Kivu.	
Résultat 2: Activité 1: Assurer la formation, la supervision et l'appui matériel pour la mise en œuvre des activités des cours de remise à niveau pour les enfants non scolarisés dans cinq communautés;			

Activité 2: Apporter un soutien aux écoles pour faciliter la(ré) intégration des enfants; Activité 3: Soutenir 13 écoles primaires pour assurer l'accès à l'éducation pertinente et de qualité aux réfugiés, les enfants des communautés d'accueil et des déplacés ; Activité 4: Assurer la formation, la supervision et le soutien matériel pour accorder un soutien psychosocial à travers l'éducation aux compétences de la vie; Activité 5: Les actions de préparation aux situations d'urgence, des évaluations conjointes des besoins axés sur les besoins des enfants, et l'achat de 1000 kits scolaires de l'éducation, y compris des stylos, des cahiers, des sacs d'école pour assurer l'accès à l'éducation dans les situations d'urgence et 20 kits pédagogiques.			
Résultat 3 Activité 1: Assurer l'éducation des compétences de la vie et les compétences parentales aux parents et aux tuteurs au sein de la communauté; Activité 2: Former et soutenir les			

professionnels en contact avec des enfants (les enseignants, les professionnels de la santé, les officiers de la police, les conseillers juridiques, les assistants sociaux, les agents communautaires) pour adopter les approches adaptées à l'enfant et les mesures de sécurité de l'enfant; Activité 3: Organiser des initiatives de sensibilisation pour les membres de la communauté sur les questions de protection de l'enfant Activité 4: organiser des activités de livelihood en faveur des parents réfugiés pour leur réinsertion Activité 5: faciliter les activités de réinsertion communautaire des réfugiés			
Résultat 4: Activité 1: Assurer les activités de formation à 120 acteurs humanitaires sur la protection et la sureté de l'enfant Activité 2: Soutenir le groupe de travail du Sud-Kivu sur la protection de l'enfant pour contextualiser 2 des 9 Normes minimum pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire choisie pour la			

contextualisation. Activité 3: Développer et distribuer des matériels de référence pour les acteurs humanitaires afin de soutenir l'intégration de la protection de l'enfant dans leurs activités.			
--	--	--	--

c. Stratégie d'intervention

A. Eu égard à l'objectif spécifique

Augmenter la résilience des enfants affectés par le conflit ou le déplacement et renforcer les familles d'enfants, les mécanismes communautaires de la protection de l'enfant sur la connaissance, les compétences et la capacité de prendre des mesures pour identifier, prévenir et répondre à la violence, à l'exploitation, à l'abus et à la négligence des enfants

En utilisant un modèle de réponse communautaire des risques en rapport avec la protection des enfants, cette intervention cherche à aider les enfants, leurs parents, les professionnels en contact avec les enfants, les communautés et les autres acteurs qui ont une influence sur la protection et les soins des enfants dans les communautés cibles affectées par le conflit à identifier, définir et répondre aux menaces existantes et potentielles à la protection des enfants, protection communautaires et les facteurs qui rendent les enfants vulnérables. Les mécanismes d'adaptation au niveau individuel, familial et la plus large communauté plus qui contribuent soit dans la prévention ou la réduction de ces menaces existantes / potentielles ainsi que les facteurs qui contribuent à rendre les enfants moins vulnérables à ces menaces (par exemple l'accès à l'école.) seront également identifiés et on informera sur les actions à prendre.

Le succès de la communauté et du modèle de la réponse au risque pour identifier, définir et répondre aux menaces existantes /potentielles à la protection des enfants dépend des individus-enfants, leurs parents, les professionnels en contact avec les enfants, les membres des structures communautaires de la protection de l'enfant, etc.; Ayant connaissance des droits de l'enfant, la protection de l'enfant et la sureté de l'enfant, ainsi que les compétences nécessaires pour identifier, analyser et répondre aux risques en matière de protection de l'enfant. L'objectif spécifique, par conséquent, encapsule cette intention de renforcer la capacité des enfants et des acteurs de la protection de l'enfant afin qu'ils puissent, à leur tour, avoir la capacité de prendre des mesures pour répondre et faire en sorte que les enfants et les jeunes dans le Sud-Kivu sont de plus en plus en sécurité face aux risques existants et potentiels de la violence, d'exploitation, de négligence et d'abus.

B. Eu égard au résultat

Résultat 1 –

- **commentaire en rapport avec les bénéficiaires**

Les enfants et les jeunes âgés de 3-18 ans sont les principaux bénéficiaires de ce résultat. Les enfants bénéficiaires ont un statut différent pour des besoins similaires. Ils comprennent 3886

garçons et 3886 filles étant des réfugiés burundais en RDC; 2624 garçons et 2624 filles des communautés d'accueil de Lusenda. Les bénéficiaires dans les trois communautés comprendront tous les enfants / adolescents âgés de 3 à 18 ans qui souhaitent participer aux activités créatives et récréatives animées au 5 Espaces amis d'enfants et le Centre de jeunes. Les enfants ayant des besoins spécifiques de protection ont besoin d'être identifiés et orientés vers les services appropriés, peuvent inclure les enfants précédemment associés aux groupes ou aux forces armées, des enfants ayant des besoins de protection juridique, les victimes de violence et d'exploitation, des mineurs non accompagnés et séparés, etc.

Les adultes bénéficient également de ce résultat et comprennent des réfugiées 1063 hommes et 1063 femmes et les familles d'accueil 1064 hommes et 1064 femmes dans Lusenda . Les adultes seront touchés grâce à des séances d'information sur les plans communautaires de réduction des risques concernant la protection de l'enfant et développer les voies de transfert et les procédures. Ils seront également touchés par des activités de pérennisation et destinées à rendre autonomes les ménages

▪ **commentaire en rapport avec les indicateurs**

Indicateur 1.1 : 77 structures communautaires de protection de l'enfant : 5 RECOPEs, 60 familles d'accueil, 6 clubs de jeunes/ d'enfants, 5 espaces amis d'enfants et 1 centre des jeunes de Lusenda seront renforcés/établis. Les critères suivants seront évalués afin de déterminer si la structure est effective et fonctionnelle : 1) la présence d'un staff/comité ayant une bonne connaissance sur la protection de l'enfant et les compétences amicales de l'enfant ; 2) l'accès à la structure ; 3) inclusive (accès égal du point de vue genre et âge des enfants à l'école et en dehors de l'école, pour les réfugiés, les communautés des déplacés et les enfants issus des communautés d'accueil) ; 4) la structure est soutenue et bien connue par les enfants, leurs parents et d'autres membres de la communauté ; et 5) la structure traite des questions générales par rapport à la protection de l'enfant. Le staff du Projet évaluera ces critères à travers un questionnaire qui a spécialement été conçu pour évaluer la qualité des structures communautaires de la protection de l'enfant. La valeur initiale pour l'indicateur sera mesurée au début de l'action à travers une évaluation initiale. Une liste spécifique de contrôle pour les espaces amis d'enfants sera utilisée par le projet par cette intervention.

La valeur initiale de l'indicateur pour les communautés de base existantes sur les structures sera mesurée au début de l'action à travers une évaluation initiale et une évaluation finale précisant si les structures sont effectives et fonctionnelles selon les critères définis dans la liste de contrôle. Le projet soutiendra 48 familles d'accueil préexistantes (96 individus) dans le camp des réfugiés de Lusenda , ainsi que 2 clubs des jeunes, 1 espace amis d'enfants et 1 réseau communautaire de la protection de l'enfant (RECOPE). La valeur initiale pour cet indicateur est notée comme 52 à la lumière de ces structures préexistantes.

Indicateur 1.2. Les membres de RECOPEs/familles d'accueil y compris les enfants et les adolescents seront soutenus pour faire une analyse des risques liés à la protection de l'enfant dans leurs communautés et les actions que les enfants, les adolescents et adultes peuvent prendre contre ces risques. Cette définition de l'action de risque communautaire collaborative sera le fondement pour le développement communautaire de base sur les plans de la réduction des risques de la protection de l'enfant, qui tiennent compte des différentes expériences et besoins des garçons et filles

des âges variés ainsi que les besoins spécifiques des groupes d'enfants tels que les enfants /mineurs non accompagnés et séparés/issus des groupes armés , etc. Chaque communauté développera et documentera ce plan de réduction des risques de la protection de l'enfant. Ce plan de réduction des risques sera actualisé trois fois au cours d'implantation du projet après chaque trois mois.

La valeur initiale pour l'indicateur sera mesurée au début de l'action à travers une évaluation initiale. Une évaluation finale déterminera si les plans de réduction des risques de la protection de l'enfant sont présents et ont contribué à la prévention des risques de la protection de l'enfant : violence, insultes, négligence et exploitation.

Indicateur 1.3. Les acteurs de la protection de l'enfant, les services gouvernementaux ainsi que les services accordant l'appui psychologique, médical, légal et éducatif seront représentés dans chacune des communautés cibles. Comme résultat de cette représentation, des voies claires de référence donnant le plan de la réponse recommandée et des fournisseurs des services utiles des différents cas de la protection de l'enfant seront définis.

Au camp des réfugiés de Lusenda, les services de protection comprennent CNR (Agence Nationale des Réfugiés) gérant le camp, la police congolaise, le HCR et d'autres partenaires tels que RHA(accordent l'appui psychologique aux victimes de la violence sexuelle), Save the children (Santé et Nutrition) et AIRD(contrôleur de la protection). La CICR fait des meilleures évaluations de détermination d'intérêt, assistance à certains mineurs non accompagnés ou séparés et la retrouvaille de la famille. D'autres acteurs de la protection comprennent le comité des réfugiés, le comité des femmes et 2 groupes de jeunes. La collaboration entre les structures de la protection de l'enfant et les services de soutien des enfants seront promus dans le projet afin de rassurer que les enfants reçoivent des réponses appropriées. Des réunions régulières seront organisées entre les différents acteurs de protection et les fournisseurs des services afin de discuter sur les questions de la protection de l'enfant dans les communautés, les voies de bien canaliser ces questions, mais aussi le suivi sur différents cas et identifier des manques éventuels dans la réponse.

Les staffs du projet participeront dans les réunions mensuelles de la protection et de la coordination d'éducation à Lusenda) et Bukavu au plan provincial, utilisant ces réunions comme des plateformes afin d'engager d'autres acteurs humanitaires à des besoins ou gaps identifiés dans les communautés cibles. Le projet recommandera l'établissement d'un groupe spécifique de coordination de la protection de l'enfant au camp des réfugiés de Lusenda. La valeur initiale pour cet indicateur sera mesurée au début de l'action grâce à une évaluation initiale.

Indicateur 1.4. Les rapports reflétant les activités et résultats seront faits pour chaque initiative conduite par les enfants ou adolescents afin de mettre en évidence les risques de violence, les insultes, la négligence et l'exploitation comme souligné dans les plans de réduction des risques de la protection de l'enfant à base communautaire. L'étude des cas avec la participation des enfants et des adultes dans des communautés où ces initiatives ont été faites aidera à déterminer le résultat de l'action conduite par l'enfant en informant le changement de comportement en conformité avec les droits de l'enfant .18 de telles initiatives seront faites dans 5 communautés – 3 initiatives dirigées par l'enfant dans les 4 communautés cibles à Mbinga sud et 6 initiatives dirigées par l'enfant ou

adolescent dans la communauté des réfugiés de Lusenda. Comme l'attention est fixée sur les besoins des enfants adolescents du camp des réfugiés de Lusenda, les enfants adolescents de 13 à 18 ans seront soutenus d'appliquer au moins 3 initiatives spécifiques dirigées par l'adolescent, et 3 autres appliquées par des jeunes enfants de 6 à 12 ans.

Sur le plan de réduction des risques de la protection de l'enfant, l'étude des cas avec la participation des enfants et des adultes dans des communautés où ces initiatives ont été faites aidera à déterminer le résultat de l'action dirigée par l'enfant en informant le changement de comportement en conformité avec les droits de l'enfant. 18 de telles initiatives seront faites et dirigées par l'enfant ou l'adolescent dans la communauté des réfugiés de Lusenda. Comme l'attention est fixée sur les besoins des enfants adolescents du camp des réfugiés de Lusenda, les enfants adolescents de 13 à 18 ans seront soutenus pour mettre en application au moins 3 initiatives spécifiques dirigées par l'adolescent, et 3 autres mises en application par les jeunes enfants de 6 à 12 ans.

▪ **Commentaires en rapport avec les activités**

Activité 1 : 5 réseaux communautaires de protection de l'enfant ou RECOPEs - Ces structures sont composées des acteurs communautaires tels que les leaders administratifs, religieux et de la société civile ; les directeurs des écoles ; les infirmiers et les représentants des parents choisis en consultation avec les enfants. Un RECOPE est déjà en place au camp des réfugiés de Lusenda et il y a besoin d'étendre dans les autres sites du camp.

60 familles d'accueil seront établies et/ou soutenues afin d'octroyer les soins provisoires aux enfants, spécialement les enfants non accompagnés ou séparés et les enfants relâchés par les groupes armés, pendant qu'une solution à long terme sera en train d'être envisagée en collaboration avec les Nations Unies et la CICR. 48 familles d'accueil seront sélectionnées au camp de Lusenda. Le HCR, Save the Children et WCH développent des directives spécifiques de soutien provisoire aux familles d'accueil au camp des réfugiés de Lusenda, qui sont alignés aux directives du Sud Kivu sur l'établissement et l'appui des familles d'accueil. Le projet va collaborer avec la CICR dans le processus BID/BIA, le transport des enfants réfugiés de Lusenda sera en priorité pour retrouver les familles et la réunification là où c'est nécessaire. Avant de soumettre les enfants aux soins provisoires, le projet soutiendra les meilleures évaluations d'intérêt, avec la participation des enfants concernés, envisageant des solutions dans le meilleur intérêt de ces enfants.

6 clubs des jeunes - afin de se rassurer que les enfants adolescents ont accès aux activités psychologiques, protectrices et éducationnelles, 6 clubs seront soutenus. Les filles et garçons âgés de 13 à 17 ans sont souvent retissant en ce qui concerne l'EAE parce qu'ils sont les plus souvent associés avec des jeunes enfants. Le projet accordera le soutien technique aux clubs des jeunes dans la conception et l'application des activités visant la protection des enfants.

Activité 2 : 5 espaces amis d'enfants(EAEs) - 5 espaces amis d'enfants seront établis et équipés avec des matériels créatifs, récréatifs et éducatifs. Ces EAEs seront ajoutés aux 6 véhicules établis à Lusenda afin de fournir l'accès aux enfants des différents coins du camp. Les EAEs offriront les activités de protection et psychosociale aux enfants de 3 à 18 ans, ainsi que les structures récréatives bien structurées avec des objectifs éducatifs. Les garçons et filles de différents âges, les parents et les

membres de la communauté seront consultés à propos de la localisation des EAEs, les animateurs qui guideront les activités et l'horaire. Dans l'événement de flux des réfugiés, les services de transport des espaces amis d'enfants seront étendus afin de servir les enfants réfugiés additionnels à Lusenda ou tel autre camp des réfugiés comme ça sera établi. Les espaces amis d'enfants sont aussi le point d'identification des enfants ayant des besoins très spécifiques et leur référence aux services de protection appropriés.

1Centre des Jeunes : un centre des jeunes sera installé au camp des réfugiés de Lusenda, dédié aux besoins des adolescents et adolescentes ayant reçu une permission pour la provision d'un appui psychologique ciblant les enfants de cet âge en leur accordant aussi un espace où ils peuvent apprendre et partager. A ce centre des jeunes, il sera aussi possible aux facilitateurs de faciliter les activités appropriées des adolescents, y compris les discussions sur, par exemple, la santé de reproduction et le VIH/SIDA, les discussions en rapport avec la violence basée sur le genre, sur les activités de la construction des compétences, etc. Les facilitateurs soutiendront aussi les enfants adolescents dans le développement, la structure et l'organisation des activités de leur intérêt. Les activités médicales/sanitaires de porte à porte seront faites afin d'atteindre les enfants adolescents qui ne participeraient pas dans les activités communautaires, tels que les enfants mères et enfants chefs des familles. Le centre des jeunes sera équipé avec les matériels d'intérêt aux enfants adolescents sur base des discussions avec les enfants.

Activité 3 : sur base des rôles et responsabilités des différentes structures, des formations seront faites sur : la protection de l'enfant y compris l'exécution des meilleures évaluations d'intérêt pour les enfants non accompagnés ou séparés ; la politique de la protection de l'enfant ; le soubassement légal(national et international) de la protection de l'enfant ; l'envoi ; la provision des services et le suivi des cas de protection de l'enfant ; sur comment identifier et traiter les cas d'abus aux enfants ; et sur comment communiquer avec les enfants. Le personnel du projet assurera le soutien technique aux membres des structures communautaires de la protection de l'enfant. Le soutien technique comprendra la participation hebdomadaire aux réunions de coordination dans chacune de ces communautés bénéficiaires. Dans ces réunions, le projet fournira des réactions sur les incidents de protection et l'analyse tendancieuse des cas ainsi prise dans les bases des données de protection ; ainsi que fournir le soutien technique pendant les discussions sur les plans et les actions de répondre aux questions de protection identifiées. La participation à ces réunions aidera le staff du projet à identifier les besoins de formation supplémentaire des membres des structures au-delà de ce qui est déjà fait. Le personnel du projet resteront aussi en contact permanent avec les membres des structures communautaires de protection de l'enfant. Ceci sera à travers la ligne urgente de communication de RECOPE pour la coordination et l'envoi des enfants ayant des besoins de protection immédiats et urgents. La ligne urgente de communication de RECOPE sera très cher que la provision d'un numéro de la ligne de communication urgente, comme les membres de RECOPE ainsi que le personnel du projet désigné seront connectés avec ce qui sera essentiellement un groupe commun de réseau téléphonique. Les membres de RECOPE seront capables de contacter d'autres membres du groupe afin de transférer les cas nécessitant l'assistance médicale, légale et psychosociale, où les services sont disponibles dans leurs communautés ; ou le personnel du projet désigné où les services de répondre aux besoins de protection immédiats et urgents ne sont pas

disponibles au sein de la communauté. Les membres de RECOPE seront dotés des différents outils et matériels afin de documenter les cas.

Activité 4 : il est important que les enfants et les adolescents participent à l'identification des risques pour leur bien-être et le développement dans leur communauté. Afin de se rassurer que les enfants et les adolescents s'engagent dans cet exercice de présentation des risques de protection de l'enfant liés aux menaces de leur sécurité et leur bien-être, les facteurs contribuant à leur vulnérabilité, et les mécanismes d'adaptation existants au sein de leurs communautés, 120 enfants et adolescents (60 filles et 60 garçons) dans les 4 communautés seront formés sur comment faire la présentation des exercices d'évaluation des risques. Les enfants seront guidés à travers le processus d'identification des causes clés des menaces de la protection de l'enfant et l'identification des risques et des facteurs protecteurs. Les enfants seront en effet soutenus à définir les actions qui peuvent être entreprises afin de réduire ou de prévenir les menaces identifiées. Les enfants identifieront aussi les différents services disponibles dans leurs communautés tels que la police, les centres de santé, les travailleurs sociaux, etc., donnant leurs points de vue sur l'accessibilité et la qualité de ces services.

Les RECOPEs seront aussi soutenus à faire leur évaluation des risques et l'analyse des menaces potentiels existants et la protection des enfants ; les facteurs contribuant à la vulnérabilité des enfants et les mécanismes d'adaptation existants qui seront alors combinés avec ceux produits par les enfants. Aussi tôt approuvé par tous, 1) les risques de protection documentés que les enfants rencontrent dans les communautés, 2) les actions à entreprendre pour surmonter ou réduire les facteurs de vulnérabilité, 3) qui font ces actions, 4) les ressources communautaires existantes et les facteurs/services protecteurs et les acteurs, 5) quand ces actions seront faites, et 6) le processus d'identification des enfants ayant des besoins spécifiques de protection, formeront le fondement du plan communautaire de base sur la réduction des risques qui sera révisé chaque trois mois.

Activité 5 : les enfants/adolescents seront soutenus pour mettre en application 18 initiatives de protection de l'enfant en rapport avec les conclusions des plans communautaires de base sur la réduction des risques de l'enfant et les révisions des cours pendant une année. L'évaluation des besoins faite au camp des réfugiés de Lusenda a révélé que les enfants adolescents sont particulièrement vulnérables, avec les acteurs humanitaires donnant un soutien limité afin de répondre aux besoins des enfants adolescents. Les adolescents seront en effet soutenus spécialement pour mettre en application les initiatives de protection afin de répondre ou de prévenir les risques que les adolescents de 13 à 18 ans rencontrent dans leur communauté. Ces initiatives auront l'objectif de réduire les menaces ou la vulnérabilité des enfants dans leurs communautés ou améliorer les mécanismes positifs d'adaptation. Ces initiatives comprendront les campagnes de sensibilisation faites par les enfants sur le mariage précoce ou sur les droits des enfants à l'éducation, les enfants organisent des théâtres en rapport avec les questions de protection dans leur communauté, les compétitions sportives entre la jeunesse et les enfants de différents villages avec des thèmes sur le plaidoyer des droits de l'enfant, etc.

Les membres de RECOPE seront aussi soutenus de faire les actions définies sur la réduction des risques, faire le contact avec les parties externes telles que la CICR pour la réunification familiale, ou contacter IRC et/ou World Vision pour le soutien de lavage.

En cas de retour, le projet travaillera avec le RECOPE afin d'évaluer et d'accorder l'appui nécessaire pour rassurer une bonne transition des enfants pour leurs communautés d'origine, surtout en terme éducatif.

Activité 6 : les membres de RECOPE seront responsables de l'identification, le transfert, et le suivi des cas de protection de l'enfant. Les enfants vulnérables qui peuvent particulièrement être au risque d'insultes, de violence et d'exploitation peuvent être identifiés dans la communauté et se référer à des services de protection appropriés. La fiche d'identification sera remplie pour chaque enfant vulnérable identifié. Le staff du projet accompagnera initialement le RECOPE à faire des meilleures évaluations d'intérêt pour les enfants non accompagnés ou séparés afin de se rassurer que les actions entreprises donnent la considération de base aux meilleurs intérêts de l'enfant. Une attention particulière sera tirée afin de se rassurer que les enfants sont accordés l'opportunité d'exprimer leurs points de vue et que le processus est documenté pour la référence future.

Les RECOPEs seront aussi responsables de l'identification des incidents de protection de l'enfant surgissant dans la communauté, (pour chaque cas signalé, une fiche sera remplie. La fiche contiendra l'information sur le sexe, âge, adresse, contact, le type et les détails de la question de protection de l'enfant, ainsi que le service auquel l'enfant sera référé. Comme le cas évolue, une fiche de suivi sera remplie et actualisée avec les informations sur la situation de l'enfant et les différents services de soutien auquel l'enfant a été référé, jusqu'à ce que le cas soit clôturé. Toutes les informations seront entrées dans une base des données d'Excel codée. Même si les RECOPEs ont démontré la capacité d'identifier, d'enregistrer, de référer et de suivre les préoccupations de la protection de l'enfant, ils ont une capacité limitée de gérer la base des données de la protection. La base des données sera maintenue et actualisée par le staff du Projet. Les informations sont prises selon l'âge et le sexe, qui permet une analyse des types d'incidents de vulnérabilité pour les deux genres et le groupe d'âge des enfants et des adolescents, qui en retour, fournit la base pour une analyse régulière avec les RECOPEs sur les types d'incidents survenus dans les communautés.

Activité 7 : 60 familles d'accueil seront soutenues dans l'action d'accorder la protection et les soins aux enfants non accompagnés et aux mineurs séparés et associés aux groupes armés, et d'autres enfants nécessitant l'abris et les soins temporaires (voir l'activité 1). Les cas des enfants relâchés et/ou échappés des groupes armés seront en plus référés au service de la protection de l'enfant de MONUSCO et UNICEF, qui seront en charge de la vérification et d'envoi. Les contacts avec la MONUSCO seront premièrement maintenus par le service sécuritaire et de confidentialité du Projet. Dans ce cas, le projet cherchera d'assurer la sécurité de ces enfants, en plus de celle des acteurs de la protection de l'enfant du staff et de la communauté afin de prévenir les représailles par les forces armées pertinentes qui soutiennent les enfants associés avec eux.

Pour le cas des enfants non accompagnés, le CICR sera contacté afin de rassurer que le processus de suivi et de réunification familial est fait. Les meilleures évaluations d'intérêt seront faites conjointement avec le staff du projet et les membres de RECOPE – d'abord pour octroyer les soins provisoires aux enfants nécessitant la protection immédiate ou l'attente des services de réunification familiale. Au cas où il n'est pas sécurisant pour l'enfant de rester dans la communauté à cause de la présence des groupes armés – comme il sera évalué dans le BIAs -, il sera temporairement placé dans

le centre de transit et d'orientation à Bukavu géré par les ONG nationales de protection de l'enfant, FSH ou BVES. La situation de l'enfant sera régulièrement gérée par le staff du projet.

Activité 8 : les enfants en dehors du système éducatif, les enfants associés avec les groupes armés, et les enfants travailleurs, ainsi que les enfants avec des anomalies, les enfants chefs des ménages, les enfants mères, etc sont souvent exclus du système éducatif informel, des activités récréatives, de l'information sur la protection et le manque d'accès aux services dans la communauté. Ces enfants/adolescents trouvent difficile de participer aux activités dans les espaces amis d'enfants et les clubs des jeunes. Afin d'être capable d'atteindre ces groupes difficiles à atteindre, surtout les filles, le projet entreprendra des efforts spécifiques à travers des équipes mobiles composées par les animateurs communautaires qui seront mis en place dans chacune des communautés cibles.

Les équipes mobiles feront des activités hebdomadaires de secours domestique prêt des endroits où les enfants vulnérables se rencontrent et/ou travaillent (par exemple les marchés, les bars locaux, les sites miniers, les champs). Au début du projet, les endroits où ces groupes d'enfants restent seront identifiés par les animateurs communautaires en collaboration avec le RECOPE et les clubs des jeunes. Un plan d'action sera établi afin de se rassurer que toutes ces places sont ciblées par les équipes mobiles. Les équipes mobiles organiseront des sessions sportives, récréatives, d'aptitude physique et d'information sur les risques de la protection de l'enfant et les services disponibles. Elles vont encourager les enfants de participer aux activités organisées aux EAE et aux clubs des jeunes. Ces mêmes équipes vont aussi référer les enfants dans le besoin aux services appropriés.

Activité 9 : l'article 31 de NU et CRC stipule que « l'enfant a le droit de repos et de loisir, de s'engager aux jeux et aux activités récréatives appropriées à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique ». Envers cette fin, les facilitateurs soutiendront les enfants adolescents au camp des réfugiés de Lusenda à développer leurs propres chants, jeux, productions artistiques, activités culturelles et événements sportifs, les encourageant à développer leurs talents et leurs connaissances. Ils seront aussi soutenus d'organiser les événements sportifs et culturels intra et extra-communautaires. La participation des enfants adolescents à ces activités, permet de promouvoir leur confiance en soi, de promouvoir les relations entre eux, en mitigeant les stressés de leur situation courante.

Les enfants adolescents organiseront ces activités au centre des jeunes de Lusenda. Ils seront aussi soutenus d'organiser les activités dans la communauté d'accueil avec les enfants de même âge.

Activité 10 : Une série des ateliers sera organisée avec la participation d'au moins 48 enfants adolescents réfugiés au camp de Lusenda, 24 entre-eux sont des filles, pour les former sur différentes formes d'exprimer et de transmettre l'information à travers le media sur des questions importantes telles que les défis qu'ils rencontrent, leurs aspirations dans le contexte de leurs propres vies et de leurs communautés. Les différentes formes d'expressions médiatiques incluront la rédaction créative, la photographie digitale, la radio communautaire mobile, la production des théâtres. Ceci fournira aux adolescents un niveau varié de l'expression créative afin d'être capable de s'engager avec leur communauté et leur adresser des préoccupations importantes. En plus, ils seront formés sur comment

négoier et sur comment représenter valablement leurs intérêts. Le staff du projet, les facilitateurs et les membres des structures communautaires de base sur la protection de l'enfant soutiendront les enfants adolescents à exprimer leurs points de vue et leurs opinions à la communauté, aux acteurs humanitaires, etc. à travers des moyens différents.

Activité 11 : le staff du projet va rendre disponible l'évaluation mensuelle des activités des membres des structures communautaires de base, en leur octroyant le soutien technique et leur entraîner, afin qu'ils puissent accroître leur capacité d'identifier, de prévenir et de répondre aux risques potentiels existants d'insultes, de violence, de négligence et d'exploitation des enfants. Etant donné que le rôle principal est joué par le RECOPE, une attention particulière sera placée sur la formation des compétences dans l'objectif de répondre et de dénoncer les incidents de la protection de l'enfant et entreprendre les évaluations des intérêts meilleurs, afin de rassurer que les procédures claires et les liens sont développés pour s'occuper des cas de la protection de l'enfant correctement. Les membres de RECOPE seront dotés d'une supervision technique mensuelle afin de rassurer qu'ils sont capable d'identifier les cas de la protection de l'enfant et qu'ils maîtrisent les critères et le processus pour l'envoi et le suivi des cas, y compris le traitement des préoccupations de sensibilité particulière.

Activité 12 : soutenir le renforcement des liens entre les structures au niveau communautaire et les services nécessaires gouvernementaux tels que DIVAS et Divigenre : l'intervention visera de renforcer les liens avec les structures communautaires de base au niveau de la communauté et les services nécessaires gouvernementaux tels que la DIVAS et la Divigenre. Les agents de la division des affaires sociales (DIVAS), la division du genre, famille et enfants, la division de la jeunesse, la division de la justice et la division de l'intérieur seront toutes ciblées pour soutenir leur apport au travail et les services qu'ils rendent aux enfants. Ceci facilitera les agents de faire les visites d'écoute afin de donner le feedback et le coaching aux structures communautaires de base de la protection de l'enfant. Une attention particulière sera tirée afin d'améliorer les liens entre la DIVAS et les RECOPEs, avec l'objectif de rassurer que l'information sur les risques réguliers et potentiels de la protection de l'enfant dans les communautés attirent l'attention des autorités importantes en charge d'assurer la protection durable et le bien-être des enfants.

Activité 13 : une évaluation rapide des besoins (simple ou conjointement avec d'autres acteurs humanitaires) sera faite après les rapports d'un afflux des réfugiés Burundais vers le territoire de Fizi en RDC. Nous parlerons d'un afflux s'il y a arrivée de plus de 500 réfugiés Burundais. Le projet participe dans les réunions de coordination des réfugiés tenues deux fois le mois par le HCR qui alerteront l'organisation de l'afflux de dits réfugiés. L'évaluation faite inclura l'enquête comme pour protéger les besoins des enfants et les interventions planifiées. L'organisation coordonnera avec le HCR, la protection et le groupe éducatif à répondre aux besoins des enfants tels qu'ils seront identifiés. Etant comme un point de départ pour comprendre les besoins de protection de nouveaux venus, le projet déploiera 6 espaces amis d'enfants préétablis au camp des réfugiés de Lusenda vers les sites où les nouveaux réfugiés seront installés. Ces espaces amis d'enfants mobiles installés en juin 2015 suite à l'afflux initial des réfugiés Burundais, étaient équipés d'une diversité des matériels créatifs et récréatifs y compris les footballs, les jeux des cartes, les sauts aux cordes, les

comédies éducatives, etc. Les animateurs étaient sélectionnés au sein de la communauté et formés sur les droits de l'enfant, la sécurité de l'enfant et sur comment communiquer avec les enfants. Ils étaient aussi formés sur l'identification des enfants ayant des besoins spécifiques et sur l'envoi de ces enfants aux services de protection appropriés disponibles au camp des réfugiés. Les EAE étant de nature mobile, les animateurs transporteront les équipements créatifs et récréatifs aux différents endroits du camp sur base d'un horaire publié, et va être un moyen de sensibiliser les enfants qui ne peuvent pas participer aux activités créatives et récréatives.

Résultat 2-

▪ Commentaires par rapport aux bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les enfants ayant un statut juridique différent, y compris les réfugiés, les déplacés internes et la population d'accueil. Ils prennent en compte de soutenir les enfants scolarisés et les enfants non scolarisés de retourner à l'école. 2098 garçons et 2097 filles, étant des réfugiés au camp des réfugiés de Lusenda ou tout autre camp qui sera établi, sont inclus. 640 garçons et 640 filles de la communauté d'accueil du camp des réfugiés sont également inclus.

Par une collaboration du projet et les critères convenus au début de la mise en œuvre du projet avec les mécanismes communautaires de protection de l'enfant, les enfants de la communauté d'accueil comprendront les enfants vulnérables de Lusenda / Katungulu ainsi que les élèves de la communauté d'accueil qui fréquentent 5 écoles primaires admettant les enfants réfugiés au niveau de Lusenda / Katungulu. Ces écoles sont Katungulu, Kahuga, Zawadi, Isungu et Lulinda.

Les enfants déplacés et ceux de la communauté d'accueil bénéficient de l'éducation dans l'action d'urgence (cours de remise à niveau) seront identifiés sur base d'un accord des critères qui seront définis par l'effort d'une collaboration entre les membres des structures communautaires de protection de l'enfant et War Child. Les bénéficiaires adultes comprennent 81 enseignants et professionnels de l'éducation qui seront engagés à donner une éducation formelle et non formelle aux enfants, ainsi qu'aux 22 animateurs communautaires formés pour apporter un appui psychosocial aux enfants mentionnés ci-dessus.

▪ Commentaires par rapport aux indicateurs

Indicateur 2.1. : 900 garçons et 900 filles, y compris les réfugiés, les déplacés internes et la population d'accueil, étant en dehors du système scolaire à cause des conflits et les déplacements seront dotés des cours de remise à niveau. Dans 4 communautés du groupement de Mbinga Sud, les cours de remise à niveau seront donnés à 400 enfants déplacés et à 200 enfants de la communauté d'accueil. Au camp des réfugiés de Lusenda, les cours de remise à niveau seront donnés à 1000 enfants réfugiés. Les 1000 incluent les enfants réfugiés présentement en dehors du système éducatif (le HCR place l'estimation à 550 enfants ayant l'âge de l'école primaire sont en dehors du système éducatif au camp des réfugiés de Lusenda) ainsi que les enfants réfugiés qui, probablement, arrivent en RDC dans la période allant du novembre 2016 en janvier 2017(cfr le Résultat 2, Activité 4). Le HCR continue de relocaliser les réfugiés résidents dans les communautés d'accueil à Fizi et Uvira vers le camp des réfugiés de Lusenda.

Les enfants parmi ceux qui sont relocalisés, qui seront incapables de réintégrer dans les écoles existantes bénéficieront des cours de remise à niveau. Dans le camp des réfugiés de Lusenda un appui sera donné aux enfants de la communauté d'accueil non scolarisés ; 200 à Lusenda et 200 dans les 4 communautés de Mbinga sud. Dans toutes les autres communautés, exceptées dans le camp des réfugiés de Lusenda, les communautés seront guidées pour sélectionner les enfants vulnérables dans

les communautés qui ont peu de soutien social et familial. Suivant la vérification, War Child travaille avec l'EPSP afin de déterminer le niveau de chaque enfant. Les données et les détails de chaque enfant seront enregistrés dans la base des données afin de rassurer le suivi continu de leur progrès, avec l'information sur les présences et les abandons faits par les enseignants.

A la fin du programme des cours de remise à niveau, un test sera organisé afin de déterminer si les enfants ont fini le programme avec succès pour faciliter leur intégration éventuelle dans le système éducatif formel.

Indicateur 2.2. : L'évaluation initiale sera faite sur un échantillon de 13 écoles partenaires pour jauger la qualité et la pertinence de l'éducation fournie. L'évaluation initiale sera centrée sur l'environnement éducatif (les comportements des enseignants envers les apprenants, la qualité des enseignements reçus y compris l'enquête sur la nature participative et inclusive de l'enseignement). L'évaluation finale va tester le niveau de progrès atteint.

La valeur initiale pour l'indicateur sera mesurée au début de l'action à travers une évaluation initiale qui aura lieu selon les pratiques M&E du projet (cfr Section M&E).

Indicateur 2.3. Les études d'échantillon sur les enfants cibles seront faites au début et à la fin du projet afin de capturer les changements qui se manifestent dans la vie des enfants par rapport à l'estime de soi et des compétences sociales. L'étude des cas sera aussi faite à travers le projet. Tous les instruments d'écoute et de récolte des données supprimeront la séparation entre les données de sexe, et l'âge des différentes catégories. La valeur initiale pour l'indicateur sera mesurée au début de l'action à travers une évaluation initiale qui aura lieu selon les pratiques M&E du projet (cfr Section M&E).

▪ **Commentaires en rapport avec les activités**

Activité 1. Les cours de remise à niveau aident les enfants qui ont été en dehors du système éducatif pour une période de moins d'une année à se remettre à niveau afin de rejoindre le système éducatif formel. 900 garçons et 900 filles en dehors du système éducatif formel seront capables de rattraper une partie du programme éducatif formel qu'ils auraient raté durant le déplacement. Au camp des réfugiés de Lusenda, les cours de remise à niveau seront donnés à 1000 enfants réfugiés. En plus des programmes de rattrapage réguliers, les enfants réfugiés seront enseignés le kiswahili afin de faciliter leur réintégration dans les écoles congolaises. Pendant que l'attention initiale sera sur les enfants réfugiés récemment en dehors de l'école et qui sont estimés à 550, les cours de remise à niveau seront organisés en faveur des autres enfants réfugiés qui arrivent au camp des réfugiés de Lusenda ou dans d'autres camps comme ça sera établi par le HCR (cfr Activité 4)

Les cours de remise à niveau seront dispensés aux enfants pour une période moyenne de trois mois permettant les élèves de rattraper l'essentiel du programme scolaire annuel qu'ils auraient manqués et acquérir les connaissances requises pour réintégrer le programme du système éducatif formel. Le Projet facilitera aussi l'implantation d'examen final du programme de 6 ans (Tenafer) pour les élèves éligibles et là où c'est nécessaire, soutenir les enfants à réintégrer le système éducatif formel. Les formations seront faites dans les écoles régulières, les après-midi quand les cours formels ont déjà arrêté, selon la disponibilité.

Les enseignants des cours de récupération seront identifiés dans la communauté et formés afin d'enseigner et appliquer la méthodologie active et participative. La division de l'enseignement sera activement impliquée dans la formation et le suivi des cours de remise à niveau.

Activité 2 : Le projet soutiendra les enfants finalistes des programmes de récupération de réintégrer dans des écoles formelles existantes. Ceci inclura la provision des kits scolaires aux enfants afin de faciliter leur réintégration dans les écoles ainsi que soutenir les parents dans l'inscription de leurs enfants dans ces écoles. La liste d'inscription des enfants qui ont terminé le programme de récupération et inscrits dans chacune de ces écoles aidera à déterminer le nombre d'élèves finalistes des programmes de récupération qui ont été inscrits et qui ont l'accès à l'éducation formelle.

Activité 3 : Le projet va parrainer 13 écoles dans les communautés bénéficiaires afin de faciliter la réintégration éventuelle des élèves dans le système éducatif formel des enfants qui terminent les programmes de récupération. Cette action bénéficiera, non seulement aux enfants qui ont participé dans les programmes de récupération, mais aussi d'autres élèves inscrits dans ces 13 écoles y compris les enfants des communautés d'accueil. En collaboration avec les inspecteurs provinciaux du ministère de l'éducation, le projet aura à signer des protocoles d'accord avec ces 13 écoles. Ces protocoles d'accord constitueront le fondement d'appui donné aux écoles afin de faciliter la réintégration des élèves de surplus. Le soutien à doter à ces écoles sera basé sur la participation des enseignants, élèves, directeurs et sur l'évaluation et l'analyse des besoins inclusifs afin de déterminer les types des soutiens technique, matériel, ou la réhabilitation, la construction semi durable, etc dont ces écoles ont besoin pour faciliter l'inclusion des élèves de surplus en assurant la provision continue de l'éducation pertinente et de qualité pour tous. Une attention particulière sera accordée afin d'améliorer l'environnement et la bonne gouvernance dans les écoles, en donnant des formations scolaires basées sur la gouvernance des comités des parents, des élèves et des gestionnaires scolaires sur les thèmes des droits, la sécurité de l'enfant et sur la bonne gouvernance.

Au camp de Lusenda, l'action couvrira le paiement des salaires pour les trimestres avril – juin et septembre – décembre 2016 pour 14 enseignants recrutés à cause des élèves réfugiés de surplus intégrant dans des écoles formelles existantes. Ceci sera en plus d'octroyer l'appui de formation à 45 enseignants sur le curriculum ainsi que sur la méthode active et participative.

Activité 4 : les évaluations des besoins faites dans les communautés et dans le camp ont révélées que le conflit courant ou le déplacement des filles et des garçons y compris aussi les réfugiés et les déplacés, a négativement affecté leur bien-être psychologique. Les jeunes garçons se font enrôler dans des groupes armés et les filles s'engagent dans des comportements sexuels de haut risque. Par contre, certains garçons et filles ont adopté des mécanismes positifs d'adaptation, y compris l'appui égal ou la participation dans des jeux et sports. Ces activités sont faites d'une façon non structurée et incluent les quelques enfants et jeunes qui ont remarqué l'importance des jeux dans leur développement social et psychologique. Au camp de Lusenda, les jeunes filles et garçons sont largement frustrés, les garçons adolescents commettent des crimes sauvages et les filles s'engagent dans des comportements sexuels risquant.

Afin de promouvoir les enfants, y compris le bien-être psychologique des enfants adolescents, les connaissances vitales, les sessions de formation seront organisées dans les espaces amis d'enfants établies et dans les centres des jeunes, avec les enfants et les adolescents de surplus atteints à travers les activités mobiles. La méthodologie des compétences humaines de « War Child » – les DEALS – qui spécialement s'occupent des besoins psychosociaux des enfants affectés par le conflit et le déplacement sera utilisée. Les DEALS consistent à une méthodologie structurée des groupes qui développent différents sujets et objectifs de renforcer les compétences émotionnelles, cognitives, et sociales des enfants. Le projet formera les jeunes mobilisateurs communautaires sur la méthodologie, le suivi et la supervision durant l'implantation des compétences humaines afin de se rassurer que la méthodologie est bien appliquée. Différentes versions de la méthodologie DEALS existent : I DEALS pour les enfants âgés de 11 à 14 ans, BIG DEALS pour les adolescents de 15 à 18 ans et SHE DEALS pour les filles de 15 à 18 ans.

Activité 5 : l'évaluation des besoins (simple ou avec d'autres acteurs humanitaires) sera faite après les rapports de l'afflux des réfugiés Burundais vers le territoire de Fizi de la RDC. L'afflux sera pris comme étant l'arrivée déclarée de plus de 500 réfugiés Burundais. Staffs du projet participeront dans les réunions de coordination des réfugiés tenues deux fois le mois par le HCR qui alertera l'organisation de l'afflux des dits réfugiés.

L'évaluation faite inclura l'enquête à l'éducation, les besoins des enfants et les interventions planifiées. L'organisation coordonnera avec l'HCR, la protection et le groupe éducatif en répondant aux besoins éducatifs des enfants selon qu'il sera identifié. Une stratégie sera développée afin d'accorder les cours de remise à niveau aux enfants, au sein de la population des réfugiés, aussitôt qu'ils arrivent et réintègrent dans les écoles congolaises. Les cours de remise à niveau seront données en collaboration avec les agents provinciaux du ministère de l'éducation. Les enfants participeront dans un test qui déterminera leur niveau. À la fin de chaque programme basé sur le niveau éducatif et les frais additionnels, les enfants feront un post-test qui déterminera leurs niveaux dans les écoles congolaises. Les listes des participants seront gardées des enfants inscrits. La provision des cours de remise à niveau sera le fondement basé sur le nombre d'enfants réfugiés Burundais arrivant dans le territoire de Fizi en RDC au cours de 2016. Le staff éducatif du projet coordonnera la provision des formations de remise à niveau en assurant la qualité et la pertinence de l'éducation

Résultat 3-

▪ **commentaire en rapport avec les bénéficiaires**

Les bénéficiaires comprendront 1130 parents (565 mères et 565 pères) qui bénéficieront de la formation Parent Deals et des activités de livelihood et de réinsertion communautaire. Ces parents comprendront les réfugiés (400), les déplacés (400) et les parents de la communauté d'accueil (330); 135 professionnels travaillant avec les enfants, dont au moins 45 seront des femmes. 20.000 personnes dans les communautés bénéficiaires seront sensibilisées sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant, y compris les initiatives menées par l'enfant ou l'adolescent.

▪ **commentaire en rapport avec les indicateurs**

Indicateur 3.1 : la reconstruction de la capacité de 1130 parents et tuteurs seront donné à travers le thème structuré de « War Child H » basé sur la méthodologie appelée PARENT DEALS, qui traite à la fois, la protection et l'appui psychosocial. À la fin du projet, les parents sont attendus :

- D'Avoir une bonne compréhension sur la protection et le développement de l'enfant ;

- D’Être très capables d’identifier et de répondre aux besoins et aux problèmes psychosociaux des enfants, rendant aussi disponible les services de la protection de l’enfant dans la communauté,
- À travers les instruments spécifiques de la méthodologie M&E PARENT DEALS, il sera possible d’évaluer le progrès des connaissances et d’amélioration en rapport avec les compétences parentales.

La valeur initiale pour l’indicateur sera mesurée au début de l’action à travers une évaluation initiale qui aura lieu selon les pratiques standards M&E de du projet (cfr la Section M&E).

Indicateur 3.2 : Des formations seront données à 135 professionnels en contact avec les enfants sur la protection de l’enfant, le développement de l’enfant, la communication avec les enfants et la sécurité de l’enfant. Au début du projet un service d’enquête sera fait. L’enquête portera sur trois éléments capitaux : les services amicaux d’enfants (la connaissance professionnelle de la protection de l’enfant, la provision spécifique des services pour les enfants différenciés par sexe et âge, l’accès des enfants aux services) et la sécurité des enfants (adoption d’une code de conduite qui est respectée et suivi, la présence de la personne focale, le système de dénonciation et des sanctions en cas d’insultes, l’environnement sécurisant). Les professionnels travaillant avec les enfants incluent les agents sanitaires, la police et les professionnels éducatifs.

Après les formations, les visites des suivis et d’entraînement seront régulièrement faites. Les instruments d’écoute seront utilisés pendant les visites d’entraînement. La valeur initiale pour l’indicateur sera mesurée au début de l’action à travers une évaluation initiale.

Indicateur 3.3 : afin d’évaluer la qualité des services d’appui, les points de vue des enfants et des adolescents et le niveau de satisfaction par rapport aux services seront évalués. Les discussions collectives et les interviews individuelles avec les enfants/adolescents ayant accédés aux services d’appui seront faits pendant le projet. En plus, le RECOPE assurera que les enfants, y compris le niveau de satisfaction des adolescents en rapport avec les services reçus est pris en considération durant le processus de suivi. La valeur initiale pour l’indicateur sera mesurée au début de l’action à travers une évaluation initiale qui aura lieu selon les pratiques standards M&E du projet (cfr la Section M&E).

Indicateur 3.4: Des sessions de sensibilisation /d’information sur la protection de l’enfant seront organisées grâce à des rencontres communautaires et des campagnes de sensibilisation sur la problématique de l’enfant et la protection communautaire. L’objectif sera de développer une plus grande prise de conscience concernant la protection de l’enfant parmi les membres de la communauté et leurs responsabilités dans la protection des enfants et aussi une prise de conscience communautaire. Les changements dans les connaissances, les attitudes et les pratiques parmi les membres de la communauté seront surveillés grâce à la comparaison des données avant et après les campagnes de sensibilisation. 20.000 membres de la communauté devraient être ciblés par les campagnes de sensibilisation à la fin du projet.

La valeur de base pour l’indicateur sera mesurée au début de l’action par une évaluation de base qui aura lieu selon les pratiques de standard M & E du projet (voir la section M & E).

Indicateur 3.5 : 1130 parents et tuteurs seront impliqués dans les activités de réinsertion communautaire au niveau du Sud Kivu. Cette réinsertion se fera en collaboration avec les autorités étatiques et communautaire .Elle dépendra en grande partie des activités d'acceptation

▪ *Commentaires en rapport avec les activités*

Activité 1 : comme stipulé dans la stratégie de réponse, les parents font partie de l'unité d'influence du bien-être et du développement sanitaire des enfants. Les cours de capacitation des parents appelés PARENT DEALS, seront suivis dans les communautés cibles. PARENT DEALS est un groupe méthodologique de « War Child H » composé de 4 modules thématiques (forces et difficultés, l'enfance, les droits et les responsabilités des parents, le futur) avec l'objectif de construire la possibilité et la capacité des parents afin d'accorder le soutien adéquat, les soins et la protection de leurs enfants. Pour chaque module de PARENT DEALS, un ensemble des objectifs de travail est identifié. Le staff de programme donnera les formations aux animateurs communautaires qui animeront les sessions de PARENT DEALS dans les communautés ciblant 1130 parents dont 50% des femmes.

Les parents identifiés pour participer à ces sessions incluront les parents/ les familles d'accueil transitoire et vulnérables dans les communautés des réfugiés identifiées à travers les structures de base de la protection de l'enfant. Afin d'atteindre un nombre élevé des parents, en plus des sessions de PARENT DEALS, les acteurs de la protection de l'enfant organiseront les groupes réguliers des discussions avec les parents à leurs lieux de rencontre ou dans leurs milieux professionnels.

Activité 2 : afin de se rassurer que les services rendus sont amicaux aux enfants, appropriés à l'âge et au sexe, l'intervention ciblera les travailleurs professionnels travaillant avec les structures de provision des services de soutien aux enfants. 135 professionnels sont attendus d'être formés à la fin du projet sur les sujets suivants : la protection de l'enfant, le développement de l'enfant, la communication avec les enfants et sur comment identifier les d'abus et sur la sécurité de l'enfant. Les sujets de formation seront ultérieurement définis selon les besoins des participants à la formation qui seront évalués malgré un service d'enquête qui sera fait au début du projet.

Par rapport à la sécurité de l'enfant, les services qui offrent l'appui aux enfants développeront leurs propres politiques de sureté qui détermineront clairement un code de conduite, et les procédures de déclarer et de répondre aux préoccupations de la protection de l'enfant, ainsi que les conséquences disciplinaires pour ceux qui n'observent pas ces politiques. Les professionnels seront en effet demandés de signer un code de conduite et les mécanismes de suivi afin de rassurer leur adhésion qui sera seulement mis en place dans la structure.

Un accompagnement dans cette approche sera donné aux professionnels formés afin de les aider à améliorer leurs compétences en services amicaux d'enfants et devenir capable de répondre correctement aux différents besoins de genre, d'âge et de catégorie. Aussi le suivi va rassurer que la politique de sureté de l'enfant est en place et est appliquée. Les visites de coaching seront régulièrement faites par le staff. Pendant chaque visite de coaching, les staffs du projet apprécieront le progrès des professionnels sur les mêmes sujets soulignés dans l'enquête initiale. Après la visite, les staffs discuteront, si possible, avec les professionnels les domaines dans lesquels ils ont déjà atteint les standards et ceux dans lesquels ils ont besoin d'améliorer.

Activité 3 : sur base des plans communautaires de réduction de la protection de l'enfant, les enfants, les membres des structures communautaires de base et les acteurs de la protection de l'enfant seront soutenus d'organiser les activités de sensibilisation, y compris les moyens créatifs tels que le théâtre

et la musique afin de mettre en place l'action communautaire pour réduire les préoccupations de la protection de l'enfant. Le staff de projet soutiendra aussi les enfants et les membres des structures communautaires de base de la protection de l'enfant, à organiser les campagnes de sensibilisation pendant les jours importants honorant les droits des enfants, y compris les jours de l'enfant africain et la journée internationale contre l'utilisation des enfants soldats

Activité 4 :

Les familles et structure communautaire bénéficiant du programme de renforcement et de livelihood seront choisis sur base des critères précis établis avec les membres de la communauté, le HCR et les gestionnaires du camp.

Cette réinsertion dans la communauté autochtone se fera de manière progressive, s'échelonnant sur toute année accompagnée par des phases d'évaluation de l'acceptance communautaire.

Une cartographie de province et communauté favorable à l'accueil des réfugiés sera régulièrement discuté avec eux et c'est sur base de cela que les réfugiés feront leur choix.

Les réfugiés bénéficieront des activités de livelihood et d'autonomisation⁹ AGR) de manière structurée à la fois au camp avec prolongation dans les communautés d'intégration

Résultat 4-

■ commentaire en rapport avec les bénéficiaires

120 agents humanitaires exerçant une intervention dans la province du Sud-Kivu, dont leurs interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur la protection et les soins des enfants, y compris les enfants affectés par le conflit et le déplacement.

■ commentaire en rapport avec les indicateurs

Indicateur 4.1 : 120 acteurs humanitaires y compris les staffs de 5 organisations seront sélectionnés dans la coordination avec le groupe opérationnel de la protection de l'enfant et les mécanismes de coordination de la protection à Lusenda et Kalehe, seront formés sur l'approche principal de la protection de l'enfant et sur la sécurité de l'enfant. Les 120 personnes incluront :

- 30 personnes participant dans le groupe de protection de l'enfant de Bukavu formées sur la protection de l'enfant intégrée;
- 40 personnes participant aux réunions de coordination de protection à Kalehe et à Lusenda formées sur la protection de l'enfant intégrée ;
- 50 personnes venant des organisations engagées dans la protection de l'enfant formées sur la protection de l'enfant intégrée.

En donnant ces formations, l'effort sera fourni afin de rassurer l'Egalité des genres. Les post-tests et pré-tests seront faits avant et après chaque formation afin de jauger le progrès fait par les participants selon les formations. Deux instruments d'évaluation comme fait dans le standard minimum global pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire pour l'approche de protection et de la sécurité, d'instruments d'évaluation de la sécurité de l'enfant seront utilisés en évaluant le progrès fait par les 5 organisations. L'instrument ultérieur d'évaluation inclura une partie de développement du code de conduite et le pourcentage du staff qui a signé et compris le code de conduite de leurs organisations. Les fiches d'évaluation basées sur les 2 instruments d'évaluation indiqués seront remplies au début du projet afin de jauger

■ Commentaires en rapport avec les activités

Activité 1: Le projet va accorder des formations aux 120 acteurs humanitaires sur la protection civile, l'intégration de la protection de l'enfant et sur la sûreté de l'enfant. À la fin du projet, ces acteurs humanitaires sont attendus à savoir comment prévenir des nouveaux dangers des enfants dans leur travail quotidien, comment prendre en considération les perspectives des enfants et les besoins au cours de l'évaluation, durant les phases de mise en œuvre et d'évaluation et comment inclure les considérations spécifiques liées aux enfants et leurs tuteurs durant leurs interventions.

Les formations seront accordées à au moins 50 membres du personnel de 5 organisations engagées dans la protection de l'enfant, qui seront appelés à développer et à faire signer à leur personnel les codes de conduite spécifique à leur organisation. Les autres 70 personnels recevront un condensé de la part des participants du groupe de travail sur la protection de l'enfant de Bukavu ainsi que la coordination du mécanisme de la protection à Lusenda. Grâce à cette intervention, le projet veut renforcer les réalisations accomplies réalisés avec le soutien des bailleurs suivant laquelle 150 travailleurs humanitaires participants du Groupe de travail sur la protection de l'enfant, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, Groupe de travail sur la violence sexuelle basée sur le genre, l'éducation, le logement et NFI et les clusters des groupes de travail sur la santé ont reçu une formation sur l'intégration de la protection de l'enfant et les normes minimales pour la protection de l'enfant dans les situations d'urgence. Les listes de contrôle pour chacun de ces clusters ont été élaborés suivant les formations comme il est devenu évident que les acteurs humanitaires au Sud-Kivu ne disposaient pas d'outils pour les aider à évaluer comment et quand ils s'engagent pour les enfants. Un suivi régulier avec le cluster conduit les différents clusters a révélé l'utilité de ces listes de contrôle pour garantir que les besoins de la protection de l'enfant pour les garçons et les filles sont analysés avant et pendant l'exécution des interventions dans le Sud-Kivu. Tenant compte d'une grande rotation parmi les travailleurs humanitaires, il y a une nécessité d'accorder une formation supplémentaire, y compris dans les domaines suivants: comment faire en sorte que la phase d'évaluation initiale considère les points de vue des enfants? Comment faire en sorte que les messages de sensibilisation atteignent les enfants? Quelles sont les méthodes spécifiques à utiliser pour donner les soins psychosociaux aux enfants? etc.

Activité 2: Cette action fera partie d'un effort continu au niveau global, de déployer et de contextualiser les normes minimales pour la protection de l'enfant dans l'Action Humanitaire qui ont été lancées à la fin de 2012. Des sessions spécifiques seront organisées avec les membres du Groupe de travail sur la protection de l'enfant, afin de faciliter la sélection de 2 sur les 9 normes minimales sélectionnées initialement d'être contextualisées pour le Sud-Kivu. Les séances s'en suivront pour analyser les normes en vue de les adapter pour refléter la situation et le contexte du Sud-Kivu. Un regard particulier sera fait pour mettre en valeur les normes intrinsèques et les principes des normes minimales ayant trait à la survie et le développement des enfants, la non-discrimination, la participation de l'enfant et l'intérêt supérieur de l'enfant. Le but de cette intervention est d'avoir une compréhension commune des principales mesures applicables dans le contexte du Sud-Kivu en réponse à l'application des normes choisies. Pour faciliter le processus d'analyse, le projet va partager avec les membres du groupe de travail l'information en rapport avec le contexte recueilli au niveau du terrain par les systèmes communautaires sur la protection de l'enfant et les plans communautaires de réduction des risques concernant la protection de l'enfant.

Activité 3: En dehors des séances d'information, les matériels d'appui seront développés ensemble avec les acteurs humanitaires, en fonction de leurs besoins et les difficultés exprimées, et seront distribués avec des matériels existants développés par la communauté internationale. Ce matériel est destiné à accorder aux travailleurs sur terrain des simples matériels et des activités pour prévenir et répondre aux problèmes de la protection de l'enfant au sein de leur zone d'intervention. La forme et la nature de ces matériels seront informées aux acteurs humanitaires, en fonction de leurs activités et

de leurs besoins. Dans le passé, il a été développé des listes de contrôle sur la protection de l'enfant pour aider les acteurs humanitaires d'analyser si leurs actions sont alignées sur les normes minimales de la protection de l'enfant dans l'Action Humanitaire. D'autres matériels qui peuvent être conçus en fonction des besoins pourraient inclure un document contextualisé sur l'établissement des familles d'accueil dans le camp des réfugiés de Lusenda ou les grandes lignes des normes minimales de la sureté de l'enfant pour guider les organisations dans le développement de leurs politiques organisationnelles sur la protection de l'enfant, etc.

d. Comment est-ce que l'Action contribue-t-elle à renforcer la résilience, la durabilité ou à réduire le risque futur?

Les interventions psychosociales du projet contribueront à renforcer les capacités des enfants, notamment les adolescents et leurs parents à surmonter ou à faire face aux défis futurs existants et potentiels, y compris le conflit et le déplacement. Le Projet utilisera une méthodologie d'appui psychosocial, appelé les DEALS, dont le but est de soutenir les enfants et le développement des compétences sociales de la jeunesse, les compétences en communication (non violente), et les compétences de régulation des émotions. L'impact des DEALS a été confirmé par le Centre de recherche Berghof pour la gestion constructive de conflit, qui stipule que «La décision de transformation de la paix envisage la construction de la paix comme un processus équitable, respectueux et inclusif, dont le but est d'accroître la justice, réduire la violence, rétablir les relations brisées, développer des opportunités pour la transformation au niveau individuel et communautaire, l'autonomisation sociale des individus et de la communauté.

Lors de l'analyse à la lumière de la gestion de conflit, l'intervention psychosociale, I DEALS contribue principalement au développement et au travail des droits de l'homme en tant qu'une stratégie de consolidation de la paix ".UNICEF stipule que« les activités structurées d'appui psychosocial peuvent rétablir un sentiment de normalité et favorise la réinsertion émotionnelle et sociale ». Le projet va aborder également d'une manière spécifique la résilience des structures communautaires autour des enfants, développer leurs capacités et renforcer les relations entre les différents acteurs.

La cohésion au sein de la communauté est renforcée pour atteindre un objectif commun - celui de protéger leurs enfants. Le processus du développement des plans communautaires de base pour réduire les risques de protection de l'enfant, la cartographie des différents services, la clarification des rôles et des responsabilités, ainsi que les lignes de communication, aussi le soutien aux structures pour faire face aux chocs futurs.

Un autre point important à souligner est le fait que le projet mette un accent particulier sur le processus de insertions des réfugiés au sein de la communauté en collaboration avec l'état de la RDC. Ce processus accompagné par un appui structuré en Livelihood permettra aux réfugiés de continuer à assurer de manière durable l'appui de leurs enfants

e. Les ressources humaines et les capacités de gestion

Au niveau du terrain l'action sera exécutée sous la supervision d'un Project Manager de projet basé à Mboko, territoire de Fizi), et le soutien de cinq assistants de projet directement employés le projet. Ces positions sont standards dans la structure du projet, et sont recrutés en fonction de l'expérience en matière de protection de l'enfant au niveau communautaire. La mise en œuvre de l'action sur terrain sera soutenue par 1 assistant financier à Mboko et le personnel d'appui. Les Projects Managers superviseront jour par jour la mise en œuvre et le fonctionnement du bureau se trouvant sur terrain. Ces postes seront soutenues par 1 Field location Manager (à Baraka, territoire de Fizi) responsable de toutes les activités du projet dans chacune des zones cibles. Field location Manager

de projet donne la directive stratégique, le conseil, et les suivis concernant les plans de travail et les dépenses budgétaires avec le superviseur du projet.

Depuis le bureau national à Bukavu, les opérations sur terrain recevront l'appui et la supervision de la logistique, des ressources humaines et des finances. Ces postes sont comblés par le personnel national qui travaille sous la direction d'un manager d'appui aux opérations, un expatrié.

Aussi, à partir du bureau national de Bukavu, les opérations sur terrain reçoivent le soutien et la supervision sur les aspects techniques de leur travail de l'Unité pour le développement du programme (PDU) dans lequel un expatrié Directeur au Développement du Programme apporte des conseils sur le contenu de tout le travail du projet concernant la protection de l'enfant, soutenu par un Agent national de Développement du Programme. Un assistant de développement du programme (éducation), un personnel national, apporte un appui technique en matière de l'éducation formelle et non formelle. Les responsable de ces trois postes passeront beaucoup de temps sur terrain avec le personnel assurant la qualité des activités et feront un suivi de ce qui se déroule. Il y a une communication régulière, cohérente entre le personnel de terrain et le PDU qui a un impact direct et positif sur la qualité et l'efficacité du programme.

Le bureau national est supervisé par le Directeur National qui donne une orientation et un soutien au fonctionnement général et il est le représentant du projet au niveau provincial et national en RDC

f. Les contraintes sécuritaires spécifiques

Le camp des réfugiés de Lusenda est dans une région qui a connu des divisions inter-communautaires entre les différents groupes des tribus dans le territoire de Fizi, aboutissant à la création de groupes armés d'auto-défense. Il y avait aussi l'activisme des groupes armés Mai Mai Yakutumba et les FNL dans le territoire dont la présence fait de la situation sécuritaire précaire. La proximité du camp des réfugiés à la frontière du Burundi a également posé un problème de sécurité. Les réfugiés burundais ont indiqué qu'ils craignent d'éventuelles incursions dans le camp des réfugiés par les Imbonerakure, la milice du Burundi. Ce groupe de milice est signalé d'être responsable de tuerie, d'intimider les civils opposés au président Burundais. Il y a des tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil dans le camp des réfugiés de Lusenda. La communauté d'accueil est généralement pauvre, avec leurs moyens économiques limités causés en partie en raison de conflits récurrents et le déplacement. Ils voudront eux aussi être accordé la même assistance donnée aux réfugiés avec quelques membres de la communauté d'accueil indiquant qu'eux aussi sont vulnérables et ont besoin d'assistance. Les communautés d'accueil ont particulièrement dénoncé que les acteurs humanitaires n'ont pas employé le personnel issu de la communauté d'accueil.

Tout en reconnaissant les défis posés par la présence des groupes armés et le manque d'infrastructures, le projet utilisera des mesures d'atténuation lorsque les circonstances l'exigent. Pendant les périodes où les communautés peuvent être déplacées à cause de l'insécurité les staffs du projet resteront en contact étroit avec les dirigeants communautaires, les animateurs communautaires, les membres des réseaux communautaires de la protection de l'enfant, et les enseignants afin de déterminer l'endroit vers lequel la plupart des familles se seront déplacées et accorder le soutien dans le cas où la protection est concernée. Dans ces circonstances, le projet organisera des séances de sensibilisation avec les membres de la communauté sur la protection de l'enfant et les services disponibles. Pour assurer la continuité des activités le projet pourra organiser les activités récréatives mobiles et de l'éducation pour les enfants et les jeunes.

Les enfants des communautés d'accueil seront inclus dans les activités visant à promouvoir l'harmonie et d'éviter la stigmatisation.

Il peut y avoir des moments où les zones d'intervention sont coupées pour de courtes périodes de temps du personnel du projet suite au combat ou la présence massive et hostile des groupes armés. Dans ce genre de situation les staffs resteront à distance en contact avec les acteurs sur terrain; les dirigeants communautaires, les membres du réseau communautaire de protection de l'enfant et les enseignants afin d'assurer que les besoins des enfants sont identifiés et traités lorsque cela est possible.

Dans la mise en œuvre du projet on restera vigilant à l'égard de la sécurité dans ses opérations et seront prêt à adapter les activités en conséquence pour assurer la sécurité du personnel et des bénéficiaires.

La structure organisationnelle et de gestion utilisée par le projet en RDC permet une bonne communication et une action rapide.

h. La coordination des opérations avec d'autres acteurs humanitaires

Les staffs du projet participeront au mécanisme du cluster de coordination au niveau central de Bukavu, ainsi que sur terrain. War Child coordonnera ses activités à travers les forums suivants:

- Cluster Protection
- Groupe de travail sur la protection de l'enfant, sous- cluster de protection de l'enfant
- Le groupe de travail des enfants réfugiés (facilité par le HCR)
- Cluster Education
- Groupe de travail sur la prévention et la protection contre la violence sexuelle
- Groupe de travail provincial sur le psychosocial (Sud-Kivu)
- Groupe de travail technique pour soutenir le plan d'action pour mettre fin au recrutement des enfants (Sud-Kivu)
- Groupe de coordination provinciale de protection de l'enfant dirigée par la Division des affaires sociales (Sud-Kivu)

Les responsables du projet coordonneront étroitement avec le HCR et la CNR (Agence nationale pour les réfugiés) dans la mise en œuvre des activités. Ils coordonneront également avec d'autres acteurs humanitaires, y compris Save the Children, le NRC qui ont déjà mené des activités de protection de l'enfant ou d'éducation dans le camp. Les activités du NRC se rapportent à la construction de salles de classe pour les enfants de réfugiés burundais et le renforcement des structures de gouvernance de l'école. Un effort particulier sera fait pour assurer la coordination avec la CICR, qui mène des recherches sur les liens familiaux et le regroupement familial des enfants non accompagnés et séparés. D'autres acteurs de la protection de l'enfant avec lesquels le projet doit coordonner et coopérer avec notamment AIRD (évaluation de la protection) et RHA, apporter un appui aux survivants de la violence sexuelle.

V. Conclusion

Les déplacements ont sapé la capacité de la communauté de réfugiés de répondre aux besoins de protection sociale de leurs enfants afin d'améliorer leur croissance et leur développement physique et psychologique. Là où la communauté humanitaire s'est efforcée de protéger les enfants réfugiés, il reste encore un vide à combler. La communauté humanitaire doit être encouragée à élaborer une stratégie d'autosuffisance et d'autonomisation afin de renforcer la capacité des réfugiés à satisfaire leurs besoins essentiels et à subvenir aux besoins de leurs enfants. Il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser l'opinion publique aux droits de l'enfant, ainsi que pour les susciter chez les réfugiés et la communauté d'accueil. Les actions humanitaires doivent s'efforcer de promouvoir la coexistence pacifique entre la communauté d'accueil et la communauté de réfugiés.

La création d'espaces amis des enfants où ils bénéficient d'une protection et d'activités de routine est d'une importance vitale et leur offre la possibilité de se remettre de la détresse tout en profitant d'activités de loisirs.

En RDC, il existe également d'autres initiatives visant à accroître la résilience des communautés ainsi que la durabilité des actions méritant d'être également explorées plus en détail par les futures projet. Il s'agit par exemple des structures étatiques telles Les Parlements des jeunes de la RDC, le Young Reporters initiative, le système de signalement des cas de maltraitance basé sur SMS, est également disponible sur la plate-forme « ponabana de l'UNICEF », qui fournit aux praticiens des ressources utiles sur les initiatives de plaidoyer en faveur de la protection des enfants et les campagnes thématiques en cours.

Pour assurer la durabilité, Les entités organisationnelles (ONG, agences gouvernementales, agences internationales) ont quatre manières fondamentalement différentes de s'engager avec les communautés. Une dynamique clé qui sous-tend les distinctions entre les quatre catégories est celle de la «propriété» de la part de la communauté. Cela peut être compris comme «le sentiment parmi les personnes impliquées que les problèmes identifiés sont les leurs et qu'elles ont la responsabilité première de les résoudre».

Dans la première catégorie, la communauté considère que l'intervention relève de la responsabilité exclusive de l'organisation, tandis que dans la seconde, la communauté voit cette responsabilité partagée avec l'organisation. Dans le troisième cas, la communauté s'approprie le problème et se considère responsable du problème, en abordant cette question, l'organisation s'implique par le fait qu'une communauté a pris la responsabilité de traiter un problème (outil de l'USAID sur la typologie des approches en matière de participation des communautés, fonds d'enfants déplacés et orphelins, DCOF).

Les initiatives devraient explicitement inclure une stratégie réfléchie pour la reproduction à plus grande échelle dès le début. Maintenir un impact et se développer géographiquement ne sont pas incompatible en matière de mobilisation de la communauté pour le bien-être des enfants.

DURABILITÉ ET APTITUDE À APPRENDRE

Ce qui promeut l'efficacité et la durabilité peut également provenir des leçons tirées de diverses interventions.

Pour les structures communautaires, les facteurs suivant permettent a ce que la protection de l'enfance et leur propre protection soient efficaces et durables:

- la propriété et la responsabilité de la communauté par les groupes;
- intégrer et renforcer les aides locales existantes pour les enfants;
- le soutien des dirigeants;
- participation réelle des enfants et de la communauté en particulier;
- gestion continue des questions de pouvoir, de diversité et d'exclusivité;
- Fourniture continue et adaptée au contexte de la qualité de la formation, du renforcement des capacités et du soutien matériel; et
- Engagement avec des réseaux formels et non formels

Le manque d'action coordonnée des acteurs actuels de la protection de l'enfant se reflète dans les attitudes des communautés. Il est donc recommandé de fournir aux communautés une approche harmonisée et d'éviter les malentendus et les doubles emplois au niveau du sol. En ce qui concerne les points susmentionnés, la mise en place d'un système de traitement des plaintes basé sur la

communauté pourrait également être un bon outil pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme.

Ce mécanisme permettra aux bénéficiaires et aux membres de la communauté plus large de s'exprimer librement sur leurs relations avec le personnel basé dans la communauté de WCH et sur son approche et ses méthodes de mise en œuvre basées sur la communauté. En ce qui concerne la durabilité des interventions du projet, selon les résultats des consultations communautaires et des entretiens approfondis, il faudrait redoubler d'efforts pour améliorer l'appropriation par la communauté et le soutien actif de ses dirigeants. L'un des thèmes les plus cohérents était que le développement de la propriété communautaire est un processus lent qui ne peut être précipité. Il faut du temps à une communauté pour évaluer une situation et prendre une décision collective de prendre la responsabilité de traiter un problème. La manière dont les organisations et les agences coopèrent avec les communautés a imposé des limites importantes à la durabilité. L'utilisation de la typologie 1 aborde les communautés privées de leurs droits et les laisse dépendre d'un soutien extérieur. Les approches de la typologie 2 sont allées plus loin dans l'établissement de partenariats constructifs et l'engagement significatif de la communauté, mais elles n'ont pas non plus instauré de hauts niveaux d'appropriation par la communauté. Des limites importantes à la durabilité sont également apparues:

- Recours à des concepts, méthodes et approches externes qui ne cadrent pas avec le contexte local (par exemple, l'offre de formation « I-Deal » qui devrait être mieux adaptée aux particularités du contexte local et inclure les valeurs positives de la communauté et les meilleures pratiques afin de rassembler la théorie et les principes. entraîne toi)
- Paiement pour un travail qui aurait pu être effectué sur une base volontaire
- Introduction d'incitations / autres interventions avant d'avoir atteint un niveau raisonnable d'appropriation par la communauté (par exemple, introduction de nouvelles phases du projet, intensification d'activités ou poursuite d'activités et d'offres de services, alors que le niveau d'engagement de la communauté n'était pas suffisamment atteint)
- Un favoritisme non volontaire et volontaire à l'égard de groupes particuliers, ce qui a déclenché des jalousies et des divisions sociales (par exemple, certaines familles et certains enfants tirent davantage parti des activités «EAE», tandis que d'autres pourraient se sentir frustrés parce qu'ils ne pourraient pas bénéficier du même accès).

RECOMMANDATIONS

- Accorder une grande importance à l'évaluation systématique des programmes et à l'apprentissage des programmes et utiliser les résultats pour orienter les révisions des programmes qui renforcent les résultats positifs pour les enfants. Les informations issues des évaluations devraient être transmises sous une forme appropriée aux communautés touchées.
- Améliorer l'analyse des facteurs de risque des relations de pouvoir existantes entre les individus et les familles / groupes (CYP et adultes, filles et garçons, hommes et femmes) pour améliorer la compréhension des facteurs favorables, des contraintes et pour une meilleure planification des interventions. Des mécanismes de plainte devraient être mis en place pour appuyer les évaluations de programme. Plaider avec les acteurs clés de la protection de l'enfance afin de renforcer l'engagement politique et la capacité nationale de légiférer, de planifier et de budgétiser les enfants.
- Améliorer l'analyse du ciblage pour atteindre les familles les plus pauvres et les plus nécessiteuses (% des ménages éligibles qui tombent à travers votre filet). Améliorer la communication interne et la diffusion des résultats et des meilleures pratiques en matière d'échange et de processus d'apprentissage COT.
- Faire preuve de souplesse et n'utiliser pas les programmes «one size fits all» pour les enfants et adaptez les interventions de manière à répondre aux besoins / priorités des communautés.

Promouvoir le renforcement des capacités liées aux compétences de mobilisation communautaire et à l'appropriation communautaire du personnel de protection de l'enfance à tous les niveaux.

- Contribuez à la création d'outils conviviaux et axés sur les enfants qui facilitent l'évaluation systématique et adaptent votre système de suivi et d'évaluation aux besoins du contexte. Soutenir le processus d'harmonisation des outils de reporting et des indicateurs de performance des structures communautaires. Fournir au personnel des conseils pratiques pour se conformer au système de S & E et au système de contrôle de la qualité et élaborer une base de référence harmonisée.
- Promouvoir l'évaluation en temps réel (RTE) par le biais d'une évaluation interne et d'exercices d'évaluation continus. Améliorer la communication interne et la diffusion des résultats avec les COT.
- Réaliser tous les travaux sur les groupes communautaires de protection de l'enfance de manière à soutenir des systèmes nationaux de protection. Développer des liens efficaces avec le système national à toutes les phases du travail. Associer les travailleurs sociaux de la CDFC et les membres du CPC à toutes les activités au niveau «Colline, commune et province» et associer le personnel de la DEF à des évaluations participatives des mesures de confiance. Soutenir les structures nationales afin d'améliorer l'accès aux services d'enfants et de familles plus vulnérables et d'éviter de se focaliser de manière excessive sur des risques spécifiques. Donner la priorité au renforcement des réponses communautaires positives aux risques liés à la protection des enfants, comme l'utilisation de prêts par VSLA pour aider les enfants non scolarisés à retourner à l'école.
- Renforcer les structures communautaires de protection de l'enfance en utilisant une approche axée sur le dialogue et tenant compte de la culture. Continuer à soutenir les capacités et les ressources existantes et à s'appuyer sur celles-ci dans un processus favorisant l'appropriation par la communauté, le volontariat, réduisant au minimum les problèmes d'imposition et de représailles, et prenant progressivement en charge l'ensemble des menaces à la protection de l'enfance.
- Planifier et prendre des mesures systématiques pour promouvoir la durabilité. Soutenir l'appropriation par les communautés du développement à long terme. Faites plus attention à la manière dont vous présentez les activités WCH dans les communautés et à la façon dont vous gérez les attentes des communautés. Collaborer avec le gouvernement pour renforcer les structures à différents niveaux qui soutiennent le travail des groupes communautaires de protection de l'enfance. Développer et utiliser des plans de durabilité réalistes dès le début du projet. Développer une base de recherche et des preuves plus solide pour attirer l'attention des bonnes pratiques et se concentrer sur les attentes de la communauté et son niveau d'engagement.

VI. Bibliographie

Liens externe

Child Protection Code, "Loi No 09/001 du 10 Janvier 2009 portant Protection de l'Enfant Democratic Republic of Congo. Ministère du Genre de la Famille et de l'Enfant. Ministère des Affaires Sociales

Child Protection Policy and Strategy, Mars 2013 Burundi

Community Child Protection Exchange, List of research and studies undertaken on community-based child protection systems, June 2014

Best practices for Engaging community-based child protection mechanisms and Establishing synergies with the education sector, USAID, TPO Uganda, Columbia University, Interaid Uganda, HTPO, December 2013

OVC Policy and Strategy, 24 Septembre 2008 Burundi

© Global Protection Cluster, Child Protection Working Group, December 2012

Interagency Child Protection Working Group. March 2010 “Strengthening National Child

Protection Systems in Emergencies: The Role of Community Based Child Protection Mechanisms”, 2010

Rutter, M. 2007 “Resilience, competence, and coping”. Child Abuse & Neglect

Save the Children UK September 2008 “A Rough Guide to Child Protection Systems”

Save the Children UK 2010 “Child Protection Systems in Emergencies”

Save the Children UK 2007 RECOPE programme documentation, South Kivu

Save the Children UK 2008 “The role of community-based child protection groups in protecting children from sexual abuse and exploitation”

UNICEF-commissioned studies in South Kivu:

UNICEF, 2013 Approche “Communautés Protectrices”

UNICEF, 2008, Child Protection Strategy

UNICEF BURUNDI 2014, Etude socio-anthropologique sur les connaissances et attitudes en rapport avec les pratiques clés familiales

UNICEF-commissioned evaluations in Burundi:

UNICEF, 2013 Overall evaluation of Community-Based Child Protection projects

War Child Holland “Effective and Sustainable Community-Based Child Protection Mechanisms”

War Child Holland “Our Philosophy, Approach, Objectives and Activities”

War Child holland Code de Conduite & Child Safety Policy

War Child Holland Partnership policy

War Child I-Deal Monitoring and Evaluation

Wessells, M. 2008. “Do No Harm: Challenges in Organising Psychosocial Support to Displaced People in Emergency Settings”

Wessells, M. G. (2009) what are we learning about protecting children in the community? An inter-agency review of the evidence on community-based child protection mechanisms in humanitarian and development settings. London, England: Save the Children

UNICEF, Plan Afrique de l’Ouest, Save the Children Suède en Afrique de l’Ouest et ActionAid, 2010

Columbia University, Helthnet TPO, USAID DICO, Child Protection in crisis, Network for research, learning and action, Best practices for engaging community-based child protection mechanisms, December 2013

USAID, DICO, July 10 2003, A typology of approaches for engaging with communities

African Child Policy Forum; African Network for the Prevention and Protection against Child Abuse and Neglect (2013). Strengthening Child Protection Systems in Sub-Saharan Africa

UNICEF, UNHCR, Save the Children, & World Vision (2013). A better way to protect ALL children: The theory and practice of child protection systems, conference report. New Delhi

Graham, A., Powell, M. Taylor, N., Anderson, D. & Fitzgerald, R. (2013). Ethical research involving children. Florence: UNICEF Office of Research-Innocenti

Maestracci Bruno, "La protection civile, acteur majeur de la gestion des crises ? Pour un droit universel de la protection des populations en temps de paix", édition HAL, archives ouvertes, Thèse Université Pascal Paoli, 2011, Page 5

- *Michel Agier, Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire, Flammarion, Paris, 2008, 349 p. (ISBN 978-2-08-210566-8) [1]*
- *Centre de recherche et d'action sociales (CERAS), « Des camps pour les migrants, urgence et suspicion », Projet, janvier 2009, no 308, p. 38-73*
- *Alice Corbet, Nés dans les camps : changements identitaires de la nouvelle génération de réfugiés sahraouis et transformation des camps, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2008, 398 p. (thèse de doctorat d'Anthropologie sociale et ethnologie)*

List of consulted Web Sites

www.cpwg.net

www.unicef.org

www.unocha.org

www.reliefweb.int

www.humanitarianappeal.net

www.democratie.francophonie.org

www.theirc.org/special-reports/congo-forgotten-crisis

www.interagencystandingcommittee.org

www.warchildlearning.org

www.sphereproject.org

www.burundi-gov.bi

www.cpwg.net/minimum-standards/

www.savethechildren.org

www.usaid.gov

www.africanchildforum.org

www.sudkivu.cd

www.helthettpo.org

www.tdh.ch

www.avsi.org

www.care-international.org

www.fvs-amadeburundi-en.org

<http://larepubliqueduburundi.nlambassade.org>

www.ponabana.com

ANNEXE

1. FGDs Questionnaire with beneficiaries

Enfants et Jeunes

1. Est-ce que vous vous rappelez d'une activité qui vous a particulièrement plu/amusé et d'une autre que vous n'avez pas aimé ?
2. Quels ont été les changements que vous avez pu relever dans vos familles et communautés, par rapport à la protection des droits de l'enfant, depuis votre déplacement?
3. Quels problèmes/difficultés vous rencontrez/faites face dans la vie de tous les jours?
4. Qu'est ce que vous connaissez à propos de la protection de l'enfant et comment vos capacités d'auto protection ont elles évoluées/améliorées ?
5. Est-ce que vous avez participé dans le choix des activités prioritaires à réaliser dans votre communauté ?
6. Est-ce que vos idées et suggestions, par rapport aux problèmes auxquels vous faites face, ont été pri en considération par les enseignantes, membres des CPE et autres ?
7. Est-ce que vous connaissez à qui et ou recevoir une assistance quand vous avez un problème ?
8. Est-ce que les activités du projet continuent même sans l'appui direct de WCH ou d'autres organisations, si oui comment, si non pourquoi ?
9. Comment les adultes qui ont travaillé dans le projet vous ont approchés/traités et soutenus au cours des différentes activités réalisées (focus sur la livraison/accès aux services AE) ?
10. Donnez svp, vos suggestions pour améliorer c'est qui n'a pas bien marché

Adultes

1. Quels sont d'après votre vécu, les points de force et de faiblesse du système de protection à base communautaire en place dans votre communauté?
2. Quel est le rôle/responsabilité des parents/tuteurs dans la protection de l'enfant et que faut-il faire pour que l'enfant puisse bénéficier d'une protection en cas de violation de ses droits ?
3. Est-ce que vous êtes contents dans la façon ou le personnel du projet, vous a impliqué dans le choix des actions prioritaires à réaliser dans votre communauté ?
4. D'après vous, quels sont les principaux problèmes/difficultés des enfants, qui continuent se présenter tandis les pas franchis, dans votre communauté?
5. Que connaissez à propos de la protection de l'enfant (+ définition de l'enfant, Art. 1 CDE) ?
6. Quelles ont été vos contributions dans la mise en place et la pérennisation des activités ?
7. Qu'est-ce que vous avez apprécié de la façon de travailler de WCH et qu'est-ce que vous n'avez pas apprécié?
8. Est-ce que vous avez aimé la façon dont le personnel de WCH vous a approché et soutenu au cours des différentes activités réalisées ?
9. Qu'est-ce que vous auriez choisi et/ou réalisé différemment dans le projet (suggestions) ?
10. Est-ce que les leaders communautaires de votre localité ont été impliqués dans les activités? Oui/Non pourquoi et comment ?
11. Quelles actions sont –elles importantes pour pérenniser la contribution de la communauté dans sa propre protection et dans sa prise en charge

Groupe de Contrôle des Enfants/Jeunes

1. Quelles sont les problèmes/difficultés que vous rencontrez/faites face dans la vie de tous les jours?
2. Que connaissez à propos de la protection de l'enfant ?
3. Est-ce que vous avez participé à des activités de WCH (EAE, autres) dans votre communauté ?
4. Est-ce que vous avez eu la possibilité d'exprimer vos idées et suggestions, par rapport aux problèmes auxquels vous faites face et sont-elles été prises en considération par les adultes ?
5. Est-ce que vos connaissances sont-elles améliorées grâce aux interventions de WCH ?
6. Est-ce que vous avez aimé la façon dont les adultes, impliqués dans la protection des enfants, vous ont approchés/aidés au cours des différentes activités réalisées ?
7. Quels ont été les changements que vous avez pu relever dans vos familles et communautés, par rapport à la protection des droits de l'enfant, depuis le démarrage du projet ?
8. Est-ce que vous vous rappelez d'une activité qui vous a particulièrement plu/amusé et d'une autre que vous n'avez pas aimé ?
9. Est-ce que les activités de protection de l'enfant continuent, si oui comment ? Qui vous aide à être réhabilité dans vos droits (focus sur la connaissance/accès aux services/structures disponibles)?
10. Quand vous faites face à un problème, qui vous aide à être réhabilité dans vos droits ?

Groupe de Contrôle des Adultes

1. D'après vous, quels sont les principaux problèmes/difficultés que les enfants dans votre communauté continuent avoir/faire face ?
2. Quels sont, d'après vous, les points de force et de faiblesse du système de protection à base communautaire en place dans votre localité?
3. Que faut-il faire pour que l'enfant puisse bénéficier d'une protection en cas de violence, abus, négligence, exploitation (focus sur l'environnement protecteur)?
4. Est-ce que vous avez été informés sur les activités du projet ? Si oui, comment, Si non pourquoi ?
5. Qu'est-ce que vous connaissez de la protection de l'enfant?
6. Est-ce que vous avez contribué dans la création d'un environnement protecteur et dans la pérennisation des mécanismes de protection à base communautaire?

7. Qu'est-ce que vous avez apprécié de la façon de travailler de WCH et quoi vous n'avez pas apprécié ?
8. Est-ce que vous avez aimé la façon dont le personnel impliqué dans le projet, vous a approché au cours des différentes activités réalisées ?
9. Quoi auriez-vous choisi et/ou réalisé différemment dans le projet ?
10. Est-ce que les enfants les plus vulnérables vivants dans votre localité ont-ils/elles été participés équitablement dans les activités réalisées ?

2. FGD Questionnaire with COT

- I. Quel est le cadre national/international de référence de la promotion et protection des droits des enfants, que vous utilisez/référez dans votre travail (Loi 01/2009 RDC CDE, CPMS)?
- II. Qu'est-ce que c'est une approche de protection à base communautaire et quoi doit-il inclure (développement, implémentation, suivi) d'après votre expérience?
- III. Quelles sont les lignes directrices nationales pour la création et le renforcement des RECOPE et à quoi-t-on se réfère quand on parle de l'approche "communautés protectrices"?
- IV. Etes-vous d'accord avec le choix de l'approche WCH pour répondre aux besoins de protection des enfants (Oui/Non pourquoi, par rapport aux autres organisations + méthodes créatives) et est-ce que vous avez été formés sur cela?
- V. Par rapport aux résultats planifiés, à quel degré estimez-vous correspondre les réalisations et pourquoi?
- VI. Quelles institutions privés et/ou publiques vous ont supporté plus et le contraire?
- VII. Quels facteurs ont contribué à l'efficacité et quels limites/lacunes/défis ont affectés négativement vos interventions communautaires?
- VIII. Quelles solutions/propositions sont à envisager pour les surmonter et mieux planifier les futures interventions en matière (actions précises) ?
- IX. Comment pensez-vous vous rendre autonomes au cas où il n'y a plus d'appui des ONG ;
- X. Comment avez-vous développé les messages communautaires (formations des professionnels)?
- XI. Décrivez brièvement votre collaboration avec les structures communautaires (RECOPE, CFS, FATs) et les structures étatiques (DIVAS, DIVIGENRE)
- XII. Quoi faut-il considérer dans la création des EAE? Et comment avez-vous crée le lien entre le système formel et les enfants/adultes/clients (création de la demande des services)?
- XIII. Quelle stratégie avez-vous mis en place pour atteindre les enfants les plus vulnérables des communautés cibles?
- XIV. Quelle stratégie avez-vous adopté pour garantir une pérennisation des interventions?
- XV. Pouvez-vous partager des bonnes pratiques et/ou des leçons tirées, d'après votre expérience au sein des communautés cibles (participation de l'enfant, etc.) Si oui, est-ce que vous les avez répliquées ailleurs (capitalisation des BP et/ou échanges internes/externes) ?
- XVI. De quoi se compose-t-il le système de rapportage du projet (outils de collecte, suivi, évaluation, ex. fiches), comment l'avez-vous utilisé avec la communauté et est-ce qu'il a contribué à faciliter la récolte des données pour évaluer les progrès franchis et les capacités des professionnels que vous avez formé (ex. concrets, adaptation des outils, questionnaire suivi professionnel ECHO2, etc.) ?
- XVII. Comment avez-vous facilité l'inclusion des standards minimum pour la protection de l'enfant dans l'intervention humanitaire (CPMS n. 16 + mainstreaming)